

ESPACE

de libertés

Mensuel du Centre d'Action Laïque / DÉCEMBRE 2017 / N°464

Dossier

**Circulez,
y a tout à voir !**

Rencontre avec

Paul Jorion

L'impudent débridée

3 Éditorial

Libre de circuler.

HENRI BARTHOLOMEEUSEN.

4 Espace de brièvetés

6 Grand entretien

Pour un retour à l'État-providence. Parce que l'on s'en éloigne, alors qu'il permet de « mieux vivre ensemble » et de construire un nouveau monde. C'est Paul Jorion qui le dit.
VINCIANE COLSON.

10 Libres ensemble

10 Le service citoyen et son succès flou. Les jeunes le plébiscitent. Mais ils ne sont pas protégés par un cadre légal. Alors, on bouge ?! SABINE SCHRADER.

13 L'impudeur se débride, avec des mots haineux et racistes plus ouvertement assumés. Ça fait peur, alors, la philosophe Carolin Emcke plaide pour une société plurielle. Nous aussi! FRANÇOISE RAES.

17 L'écocide : l'urgence d'un nouveau droit. Monsanto, son glyphosate et ses victimes : environnement en berne. Europe, réveille-toi ! GABRIELLE LEFÈVRE.

20 International

22 La crainte du sursaut régionaliste. Serait-ce le grand retour de l'Europe des régions ? Une tentation pour certains. ACHILLE VERNE.

26 Basmane, le «spot» turc des réfugiés. On plonge dans un quartier coloré, où se réfugient... les migrants. Un pan de vie, l'espoir de rebondir. FRANCESCO MOISÉS BASSANO.

29 Lampedusa, la solidarité confisquée. Sur l'île italienne oubliée, les habitants ne peuvent plus rencontrer les migrants. C'est un peu d'humanisme qui meurt loin des yeux. ALICE HERMINE.

32 Dossier Circulez, y a tout à voir !

Les migrations ont toujours existé et elles existeront toujours. Gageons que le phénomène risque même de s'accentuer puisque le réchauffement climatique lance de nouveaux réfugiés sur les routes du monde. **Et si les mouvements de population engendrent des peurs et crispations, la fermeture des frontières et la construction de murs représentent une réponse illusoire à ce phénomène. Alors, osons le changement de paradigme : et si on ouvrait les frontières ? Allez, circulez maintenant!**

70 École

Le Snarck, ce projet fou. Un lieu d'accueil pour enfants a-scolaires alliant antipsychiatrie et pédagogie institutionnelle. JOHANNA DE VILLERS.

72 Culture

74 Dénominateur commun(autaire) : le docu. Deux institutions bruxelloises sondent les communautés et exposent des films documentaires comme des œuvres encadrées. AMÉLIE DOGOT.

76 Curé le jour, athée la nuit : oh la double vie ! Celle d'un précurseur des Lumières qui dénonce la suprématie de l'Église et du pouvoir en place. SORAYA SOUSSI.

78 Que reste-t-il de la jeunesse égyptienne ? La réalisatrice belge Pauline Beugnies dresse son portrait depuis la révolution de janvier 2011 et la vie sous la dictature de Sissi. Entre espoir et désillusion. SIGRID DESCAMPS.

80 Coup de pholie

Boulangère, oui ! Philosophesse, non ! MILADY RENOIR.

Édito / Par Henri Bartholomeeusen, président du CAL

Libre de circuler

L'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme consacre le principe de la libre circulation : « *Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État.* » Si la liberté de circulation relève certes de l'utopie dans ses aspirations les plus généreuses et humanistes, elle s'appuie néanmoins sur des principes juridiques et des textes fondamentaux.

La mobilité des personnes constitue un phénomène ancestral, propre à l'humanité et au développement des civilisations. Que nous aurait apporté l'épopée de Marco Polo si d'innombrables frontières s'étaient dressées sur son chemin, accompagnées de contrôles stricts quant aux motivations sous-tendant son projet ? La civilisation européenne serait-elle aussi riche et développée qu'elle l'est aujourd'hui si nous nous étions opposés aux pérégrinations d'Ibn Battûta et si des frontières lui avaient fermé les portes d'autres contrées que la sienne ? Le concept de frontière n'a d'ailleurs pas existé de tout temps. Durant des millénaires, la liberté de circulation n'a pas été entravée par la moindre réglementation. Bien entendu, le monde a changé et les réalités actuelles sont à considérer. Mais les migrations ont toujours existé et elles existeront toujours. Et si les mouvements de population engendrent des peurs et crispations, la fermeture des frontières et la construction de murs représentent une réponse illusoire à ce phénomène. D'une part parce qu'aucun mur n'est incontournable. D'autre part, parce qu'ériger une frontière physique entraîne l'édification de murs mentaux au sein de nos sociétés et que cela ne profite à personne, sinon aux extrémistes.

Les valeurs humanistes portées par un mouvement comme le nôtre sont incompatibles avec ce repli sur soi. La société solidaire que nous contribuons à construire ne peut laisser les plus vulnérables de côté, à bord d'esquifs de fortune. Nous revendiquons une politique de migration qui respecte le droit à une égale mobilité de tous et échappe à toute forme d'exploitation. Actuellement, le parcours du migrant en quête d'asile le confronte à des épreuves intolérables et à un bafouement des droits humains en série.

Le principe de liberté de circulation peut abattre les frontières de tout ordre et s'inscrire de la sorte dans le fil rouge des libertés publiques défendues par la laïcité. Un choix de société, un choix politique au sens noble du terme, qui devrait s'accompagner de garanties et d'un cadre clair. Car nous sommes bien conscients des effets secondaires que l'ouverture des frontières pourrait entraîner. Comme toutes les libertés publiques, la liberté de circulation doit, pour être effective, être encadrée, protégée par des garanties et des instances publiques supérieures capables de les faire respecter. Mais pour atteindre son objectif, l'utopie ne peut refuser le dialogue avec un certain pragmatisme. Ce mariage permettrait ainsi de construire un nouveau paradigme cosmopolite et de se confronter à la réalité, pour accueillir l'humain, comme il se doit. Et enfin, d'appréhender la migration comme une chance. 

Molenbeek, miroir du monde

Il y a des jours où l'on préférerait sans doute être ailleurs. On imagine à peine ce qu'a pu ressentir Sarah Turine lorsqu'elle a appris qu'une partie du commando terroriste des attentats parisiens du 13 novembre 2015 était issue de la jeunesse de Molenbeek. Pourtant, l'ex-coprésidente d'Ecolo devenue échevine de la Jeunesse dans cette commune bruxelloise persiste et signe : il faut réunir plutôt que diviser.

Dans son ouvrage *Molenbeek, miroir du monde*, Sarah Turine livre une vision personnelle de sa commune, de la difficulté d'y vivre pour un enfant de l'immigration et des combats à mener. Quelques pages sur les responsabilités du passé, et beaucoup d'autres sur ce qu'il y a lieu de faire pour aider les minorités à échapper au repli identitaire. « *Pour 17 000 jeunes, nous avons 15 travailleurs de rue* », énonce Sarah Turine qui se tourne vers le gouvernement fédéral pour lui demander de formuler le message d'espoir dont auraient bien besoin les Molenbeekois. Jusqu'à présent, affirme-t-elle, ce message a été dédié à la répression. Or « *l'enjeu est de redonner la confiance dans les institutions et le sentiment d'être Belge* ». (av)

L'IVG au bout du TGV

Les médias s'apprêtent à tartiner joyeusement sur les 50 ans de Mai 68, l'esprit contestataire, la plage sous les pavés, etc. Et pourtant, en dépit du contexte qui permit aux femmes de faire valoir par la suite une série de droits, on apprend que 5 000 Françaises doivent encore se rendre tous les ans à l'étranger pour avorter. Motif : elles dépassent le délai légal de 12 semaines. L'IVG est alors à leurs frais, ainsi que le déplacement et l'hébergement. Une réalité qui n'a pas changé depuis 17 ans.

Libé relate ainsi l'expérience d'une jeune femme de 20 ans qui, parce qu'elle était dans sa quatorzième semaine de grossesse, a dû prendre la route de l'Espagne pour se faire avorter. Stress du voyage, craintes d'être accueillie dans un hôpital d'un autre

âge, préjugés... Tout en définitive s'est bien passé, mais il en a coûté 700 euros non remboursés aux parents de la patiente. Tous auront appris par la même occasion qu'il n'existe pas de base législative commune européenne en matière d'avortement, conclut *Libé*. (av)

Révolution

C'est une « vraie révolution ». Depuis septembre, l'Église n'est plus présente dans les écoles du Grand-Duché de Luxembourg. Mais les sujets religieux ne disparaîtront pas pour autant, car ils seront abordés dans le cadre du cours de Vie et Société. Un peu l'équivalent du CPC (Cours de philosophie et de Citoyenneté) en Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est un des éléments d'une réforme plus large qui embrasse les cultes et leur rapport à l'État.

Il faut dire qu'au Grand-Duché aussi l'Église boit le bouillon. Selon un sondage, seulement 7 % des Luxembourgeois interrogés sont d'avis que la religion joue un rôle très important. Pour 71 %, elle est moins, voire pas du tout importante. 65 % trouvent que le cours unique de valeurs, ce nouveau cours appelé à remplacer le cours de religion et celui de morale laïque, est une bonne idée. (av)

Le troisième sexe allemand...

Deux pourcents de la population seraient en dehors des « normes » physiques sexuelles. Ces personnes présenteraient un organe génital différent d'un pénis ou d'un vagin.

C'est pour leur donner une existence juridique et reconnaître leur singularité que le Tribunal constitutionnel de Karlsruhe a appelé les députés allemands à voter une loi en ce sens. Il leur demande de légaliser un troisième sexe sur les registres de naissance, à côté des mentions « masculin » et « féminin ». Les mots « inter », « divers » ou tout autre « désignation positive du sexe » ont été proposés. En France, une telle proposition avait été rejetée en mai dernier. (av)

... prend son temps en Belgique

« Chez nous, la distinction n'existe pas sur les documents administratifs – à l'exception du Selor, l'organe de recrutement de la fonction publique qui assortit ses offres d'emploi des mentions “M/F/X” », précise *Le Soir*. « Mais l'article 57 du Code civil autorise depuis 2007 les parents d'un enfant intersexé à disposer d'un délai de trois mois avant de renseigner le sexe de leur enfant sur l'acte de naissance, soit le temps nécessaire à un examen caryotype. » Qu'en penser ? Le quotidien de la rue Royale donne la parole à Martine Cools, responsable de l'unité d'endocrinologie à l'UZ Gent spécialisée dans la question des intersexes. Pour elle, ce délai rend caduque la nécessité d'inscrire un troisième sexe en Belgique. Le docteur considère que « la troisième catégorie est intéressante si elle est proposée à tout le monde, sinon c'est très stigmatisant ». (av)

Demandez le programme

En France, depuis la séparation de l'Église et de l'État en 1905, les financements publics des cultes sont limités à l'entretien des églises et des cathédrales. Bien plus que l'Église belge, rappelle l'AFP, l'Église française dépend fortement du denier du culte pour rémunérer ses prêtres et ses salariés. Celui-ci représente presque 40 % des quelque 700 millions d'euros perçus chaque année, devant les quêtes, les legs, ou les contributions versées lors des baptêmes, mariages ou funérailles.

Mais, comme souvent ailleurs, les églises se vident et l'argent manque. Une campagne de pub a donc été imaginée pour remplir les troncs. À partir du 26 décembre, elle proclamera « *Vous avez 105 raisons de donner à l'Église catholique* » – 105 étant le nombre de diocèses français. Et d'ajouter : « *Votez Jésus-Christ, le seul qui n'a jamais changé de programme.* » Il ne faudrait surtout pas voir dans ce slogan une allusion aux turpitudes du pouvoir temporel. (av)

The Times, there are a-changin

Lobé. On s'est senti fatalement un peu lobé lorsqu'on a vu ces trois cents jeunes réunis autour du « snapchateur » Vargasss92, place de la Monnaie à Bruxelles. C'était le 15 novembre dernier. Passons sur les circonstances de ce rassemblement, l'intervention de la police et la récupération qu'ont faite les uns et les autres des désordres qui ont suivi. On retiendra plutôt la capacité de mobilisation que peut avoir de nos jours un gamin blagueur grâce aux réseaux sociaux. Ni un penseur, ni une rock star. Juste un « keum » qui débloque à plein tube sur sa vie d'ado. Il n'en fallait pas plus pour mettre le feu au pavé bruxellois. Et ça, c'est plutôt neuf sous nos latitudes. (av)

Pour un retour à l'État-providence

Sociologue et anthropologue de formation, Paul Jorion a travaillé 18 ans dans le monde de la finance. Il fut le premier, dès 2005, à prédire la crise des subprimes aux États-Unis. Pour lui, c'est clair : le capitalisme mène l'humanité à sa perte... Mais il est encore temps de réagir et de créer un monde nouveau.

Propos recueillis par Vinciane Colson
Journaliste

Espace de Libertés : Dans *Le Dernier qui s'en va éteint la lumière*¹, vous prédissez l'extinction de l'humanité d'ici deux à trois générations, si rien n'est fait pour protéger la planète. Êtes-vous un semeur de panique ou un lanceur d'alerte ?

Ce chiffre de deux à trois générations, ce n'est pas moi qui l'ai inventé. Je me suis contenté de lire ce qu'écrivent des scientifiques. Les physiciens, les climatologues, les chimistes nous parlent de deux degrés de plus à la fin du siècle, trois peut-être, certains parlent de six. Ce sont des bouleversements énormes qui n'entraîneront pas simplement des déplacements de populations, mais qui rendront impossibles les conditions de vie à la surface de la planète. Je suis plutôt un lanceur d'alerte. De la même manière que, quand je travaillais aux États-Unis, dans le milieu du prêt hypothécaire, j'avais vu venir cette crise des subprimes. La différence d'avec mes collègues économistes et comptables, c'était que j'avais cette formation d'anthropologue. Mon tempérament ne me conduirait pas à par-

ler de catastrophes si je ne les voyais pas venir.

Une des choses qui menacent l'humanité, selon vous, c'est le système capitaliste. Comment expliquer qu'après avoir travaillé autant d'années dans le monde de la finance, vous y soyez si opposé aujourd'hui ?

Le fait de travailler dans ce domaine n'était pas une manière de cautionner tout ce qui s'y passe. J'avais, comme tout le monde, une représentation de la manière dont la finance fonctionnait. Et après y avoir travaillé 18 ans, ma vision est devenue de plus en plus noire. Le monde de la finance nous entraîne droit dans le mur. On ne se préoccupe que d'une chose : la marge bénéficiaire. Et ça, ça ne permet pas à notre monde, à nos civilisations, de continuer à vivre, ça entraîne une destruction totale de l'environnement autour de nous. On nous dit : c'est formidable, chacun s'occupe de son intérêt propre et ça fait fonctionner le monde. Oui, ça fait fonctionner le monde quand tout va bien,

¹ Paul Jorion, *Le Dernier qui s'en va éteint la lumière. Essai sur l'extinction de l'humanité*, Paris, Fayard, 2016, 288 pages.

mais on l'a vu dans les cas de crises, quand chacun poursuit son intérêt égoïste et quand tout le monde court vers la sortie, ça précipite en réalité la fin de partie, la catastrophe générale.

Le film *Demain* a suscité un vrai engouement, des initiatives locales naissent, mais comment faire passer ces initiatives à un niveau plus global ?

Chacun fait comme il peut. Celui qui considère que la seule chose qui soit à sa portée, c'est d'avoir un jardin potager et d'essayer de se nourrir davantage des légumes qu'il ou elle fait pousser, très bien, parfait. Celui qui a les moyens peut, lui, financer des opérations comme celles des révélations des *Panama Papers* ou des *Paradise*

Papers qui font apparaître l'évasion fiscale, à l'échelle où elle a lieu, et les sommes considérables qui sont volées aux États. Chacun utilise le système tel qu'il le trouve autour de lui, pour faire bouger les choses.

Réagit-on trop mollement ?

Nous avons du mal à nous représenter les grandes catastrophes qui auront lieu à l'avenir. Nous sommes des mammifères, nous réagissons très bien à des dangers que nous pouvons conceptualiser. Si on nous a montré un serpent quand on était petit, en disant : « Surtout ne touche pas à ça », la prochaine fois qu'on verra un serpent, on aura un mouvement de recul. Mais « l'extinction de l'humanité », c'est très



« Ce n'était pas l'opinion que j'avais avant d'y entrer, mais là j'en suis convaincu : le monde de la finance nous entraîne droit dans le mur. »

Spéculer est un pari, avec un gagnant, un perdant et un risque pour la société.



© AFP/Bryan R. Smith

difficile de nous la représenter. C'est aussi extrêmement difficile de savoir à quelle échelle, selon quelle chronologie et quelle durée, nos comportements changent. Les gens me disent souvent : « Tout le monde devrait conduire un vélo plutôt que d'utiliser une voiture, chacun devrait avoir un potager à la maison. » Mais ça prend peut-être des centaines d'années avant que les comportements puissent véritablement changer. Or trois générations, c'est 90 ans. Les choses qui prendraient plus de temps, ce n'est pas nécessaire d'y accorder trop d'attention, parce que ce sera trop tard.

J'ai tendance à parler de choses théoriques mais là on s'est dit qu'il fallait proposer des mesures concrètes, par exemple, de revenir à la gratuité : on l'a fait autrefois de manière massive sur la santé et l'éducation. Pourquoi ne pas revenir à la gratuité intégrale dans ces domaines, mais aussi l'étendre à d'autres : les transports, le logement. On pourrait étendre un système, utilisé aux États-Unis : celui des *food stamps*. Les gens qui ont des difficultés à simplement se nourrir, on leur donne des bons qu'ils peuvent échanger dans les magasins. Pas contre du whisky bien entendu, mais contre des nouilles, des pommes de terre, des boissons. Cet État-providence, nous y tenons énormément. Il a été obtenu par des luttes, parce que nous étions devenus riches... mais nous sommes toujours aussi riches qu'à l'époque où nous avions cet État-providence. Le seul problème, c'est la concentration de



Paul Jorion,
« Vers un nouveau monde », Waterloo,
La Renaissance
du livre/Solidaris,
2017, 144 pages.
Prix : 11,90 euros

Dans votre livre *Vers un nouveau monde*, vous décrivez dans un premier temps le monde tel qu'il est, assez sombre, et ensuite le monde tel qu'il devrait être selon vous. Avec des propositions concrètes.

la richesse. Celle-ci a tendance à aller là où elle existe déjà. Pourquoi ? Parce qu'on verse des intérêts, des dividendes, qu'il y a de la spéculation.

Vous souhaiteriez que tout ce qui relève de l'indispensable soit gratuit. Mais ce qui est indispensable pour vous ne l'est peut-être pas pour moi. Ne perd-on pas de notre liberté ?

Non, parce qu'un biologiste regardera notre espèce et il pourra définir ce qui est indispensable. L'indispensable, c'est ce qui nous permet de nous lever le lendemain et de recommencer à vivre une journée supplémentaire. Ce n'est pas difficile à définir. Il y a le superflu et le nécessaire. Bien entendu, les définitions doivent être modifiées de temps en temps, parce que les choses évoluent. Si on nous avait dit, il y a 50 ans, qu'on considérerait comme indispensable une machine qui prend à la fois des photos, qui nous permet d'écrire des lettres et de les recevoir, qui est une boussole et une lampe de poche, ça nous aurait paru absolument farfelu. Maintenant, les administrations vous demandent de pouvoir vous connecter à Internet et on achètera bientôt dans les magasins avec nos téléphones, c'est devenu nécessaire. Donc, il faudrait redéfinir ce qui est indispensable tous les 5 ans. Selon une étude récemment menée en Angleterre par l'University College, la liste de l'indispensable pour le citoyen britannique coûte un sixième de ce que coûterait un revenu universel de base.

Au niveau politique, comment transformer ces mouvements citoyens qui naissent un peu partout en de vrais

mouvements politiques qui fonctionnent comme vous le souhaitez ?

J'ai vu, il y a quelques années, le départ extrêmement prometteur de Tout autre chose. J'ai participé à Paris, à Nuit debout. Il y a dans les populations une possibilité de se rassembler autour d'idées positives. Et c'est un peu l'idée de ce livre, *Vers un nouveau monde* : rassembler et défendre pour les élections européennes un programme de renouveau. Mais il faut, bien entendu, qu'il n'y ait pas que des gens de mon âge, il faut des jeunes qui portent ces idées. Ce qui est dangereux, à mon avis, c'est de dire : on jette toute la finance à la poubelle et on fait les choses tout à fait autrement. Non. Il faut enlever l'activité du casino, la spéculation et rendre à la finance son rôle de système sanguin de l'économie. Mais pour ça, il faut savoir comment ça marche. J'entends beaucoup d'idées farfelues, mythiques, sur le fonctionnement de la monnaie et de la finance. D'une certaine manière, c'est un système qui marche. Mais, chaque pays spéculé contre les autres, essaie de faire tomber les autres, essaie de voler l'argent que les contribuables devraient payer normalement dans la caisse commune. Ça, ce n'est plus possible. 

À écouter

Cet entretien avec Paul Jorion sera diffusé dans son intégralité dans l'émission « Libres, ensemble » diffusée le samedi 6 janvier à 20 h sur La Première.

À réécouter ensuite sur [www.libresensemble.be](http://libresensemble.be)

Le service citoyen : un succès flou

Si la plupart des politiques sont favorables à l'institutionnalisation d'un service citoyen, paradoxalement, il n'existe pas de cadre légal pour protéger les nombreux jeunes qui s'engagent dans cette aventure humaine. Pourtant, les pays européens qui l'ont instauré se félicitent de son succès.

Par Sabine Schrader
Journaliste

En mars 2015, dans les pages du *Soir*, une série de noms du monde politique, artistique et universitaire signaient une carte blanche en faveur de l'instauration du service citoyen. C'était dans la foulée des attentats à *Charlie Hebdo*. Les consciences s'inquiétaient de l'importance des initiatives en faveur du « vivre ensemble », qui semblait soudain, à la lumière d'une actualité saisissante, un cruel échec. Depuis, alors que les cours de citoyenneté ont vu le jour, le service citoyen n'a toujours pas de cadre institutionnel. Pourtant, les jeunes qui y participent en ressortent plus ancrés dans la société.

D'après l'enquête *Generation What ?*¹, 63 % d'entre eux sont d'ailleurs favorables à l'instauration d'un service citoyen obligatoire. Lui octroyer un statut serait nécessaire, selon les nombreux défenseurs de ce service. Car rien n'a encore été concrétisé en Belgique. Pour cause de complexité des institutions belges, des compétences et des questions de financement où le fédéral, les communautés et les régions se

renvoient la balle. Aujourd'hui, après douze propositions de loi, 20 ans d'attente et un colloque sur la question, Maggie De Block a promis un statut, attendu avec une certaine impatience. « Reconnaître un statut au jeune qui exerce son service citoyen est important à plusieurs niveaux », explique François Ronveaux, le directeur de la Plate-forme pour le service citoyen. « D'abord parce que ça lui permettrait d'être dispensé de rechercher de l'emploi, ça lui donnerait droit à des avantages, notamment en matière de sécurité sociale, et ça inclurait aussi un projet d'État, avec un budget et une structure portante. »

Une autre réalité

En France, le service civique, qui est financé par l'État, attire 90 000 jeunes chaque année. Même réalité en Allemagne, aux Pays-Bas, en Italie. Les raisons d'un tel succès sont multiples, et visiblement communes aux pays européens : « Il y a d'abord un contexte sociétal contemporain », explique François Ronveaux. « Dans

¹ *Generation What ?,* grande enquête sur les 18-34 ans menée dans 12 pays d'Europe, www.generation-what.eu.



Le service citoyen : un succès certain auprès des jeunes mais... à quand le cadre légal ?

son ouvrage Sociologie de la jeunesse, Olivier Galland montre que celle-ci a changé par rapport aux générations précédentes. Il y a à peine un siècle, un jeune de 25 ans était déjà marié, avait des enfants, un travail, qui durait souvent toute une vie. Aujourd'hui, au même âge, le jeune vit encore parfois chez ses parents et il s'interroge sur que faire de sa vie. Il y a une disparition des piliers, de la famille et une société qui s'est horizontalisée. Le service citoyen offre un cadre structuré, structurant et bienveillant qui lui permet d'expérimenter le monde du travail, dans des domaines qui l'intéressent. Au-delà de l'expérience stricto sensu, le jeune acquiert une confiance en lui. Tout en donnant du sens à son travail et en clarifiant son horizon profession-

nel. » Dans son étude consacrée aux motivations qui sous-tendent ce type d'engagement², Valérie Bécquet distingue trois logiques de parcours et de moteurs : une envie altruiste (être utile et aider les autres), le souhait de prendre sa place dans la société, à laquelle s'ajoutent des raisons plus personnelles telles que la volonté d'acquérir des compétences ou une expérience professionnelle.

« La solidarité naît du partage du même engagement »

Les jeunes qui se destinent au service citoyen viennent de tous horizons : 15 % d'entre eux sont hautement qualifiés, 4 % sont diplômés du secondaire supérieur et enfin

² Valérie Bécquet (dir.), « Le service civil : impacts et enjeux socio-économiques de l'engagement volontaire des jeunes », Appel PICRI/Conseil régional d'Île-de-France, 2009-2012.

Au-delà de l'expérience stricto sensu, le jeune acquiert une confiance en lui.

48 % sont faiblement qualifiés. Avec parfois des parcours chaotiques, un passage par la prison, ou simplement, une adolescence passée dans des quartiers « difficiles ». « *Lors de la semaine d'intégration, chacun met sur la table son parcours, ce qui les ouvre les uns aux autres* », explique François Ronveaux. « *Cette mixité a un point commun avec l'ancien service militaire où des jeunes de tous horizons se retrouvaient sur un pied d'égalité. Une solidarité se créait dans le groupe*

face à la contrainte extérieure. Ici, ce qui soude le groupe, c'est l'inverse : la solidarité naît du partage de la même motivation à travailler pour la collectivité. » Une véritable formation à la citoyenneté fait d'ailleurs partie intégrante du service citoyen et prévoit des rencontres avec des représentants politiques, l'apprentissage de l'interculturalité, la sensibilisation à l'intergénérationnel, au handicap, à la consommation responsable, à l'environnement... À cela s'ajoutent des temps de rencontres avec d'autres jeunes qui partagent la même expérience, des formations à d'autres missions que celle à laquelle le jeune consacre son service citoyen, un suivi personnel ainsi qu'une évaluation finale. De quoi lui ouvrir grand l'horizon. 

L'expérience formatrice de Nadège

Fraîchement diplômée en sciences politiques, elle se sentait, après plusieurs mois de recherche d'emploi, « lâchée par les pouvoirs publics » et obligée de rester dépendante de ses parents. Elle s'est alors tournée vers le service civil : « *J'ai commencé en Flandre, au Bon¹, qui travaille avec des réfugiés. Mais je n'étais pas assez sur le terrain. J'en ai parlé en suivri et ma demande a été entendue. Finalement, j'ai réalisé deux "mitemps" : j'ai continué au Bon et j'ai été bénévole au service des réfugiés à la Croix-Rouge. J'accompagnais d'ailleurs certains mineurs de la Croix-Rouge au Bon. Cette expérience m'a enrichie à plusieurs niveaux. D'abord par la mixité de ma promotion : j'ai croisé des parcours de vie qui*

m'ont appris à relativiser. Et puis, je me suis découvert une passion pour le travail avec la jeunesse. J'ai d'ailleurs trouvé un travail chez Relie-F ! Le fait d'avoir travaillé avec des jeunes réfugiés m'a aussi permis de comprendre les parcours d'intégration, de me confronter à la réalité, qui n'est pas toujours celle que la presse nous montre. Je pense que mon état d'esprit et l'expérience du bénévolat sur mon CV ont été des atouts. Il est urgent d'institutionnaliser le service citoyen. Mais sans le rendre obligatoire car je pense que l'expérience doit rester un choix. »

¹ Bon est le bureau d'accueil bruxellois pour l'intégration civique rattaché à l'*Agentschap Integratie & Inburgering*.

L'impudeur débridée

Rejet des migrants, misogynie, antisémitisme, transphobie...

Dans son dernier ouvrage « Contre la haine. Plaidoyer pour l'impur », la journaliste et philosophe allemande Carolin Emcke questionne les mécanismes de la haine et plaide pour une société qui assume ses valeurs pluralistes et laïques.

Propos recueillis par Françoise Raes
Journaliste

Espace de Libertés : Quand et pourquoi avez-vous ressenti le besoin de consacrer un livre au thème de la haine ?

Carolin Emcke : Il n'y a pas eu un moment, un déclic isolé. Il s'agit davantage d'un ressenti évolutif. Le discours politique prend du temps à se modifier. Les perspectives révisionnistes sur le passé de l'Allemagne et sa culture de la mémoire se font par exemple entendre plus fréquemment. Le ressentiment raciste envers les musulmans et les réfugiés s'exprime de plus en plus sans retenue. On a commencé à entendre des choses que je ne pensais plus jamais entendre dans notre société. J'ai alors eu le sentiment que la compréhension de ce que sont le respect mutuel, les droits humains, la liberté religieuse était en train de déraper.

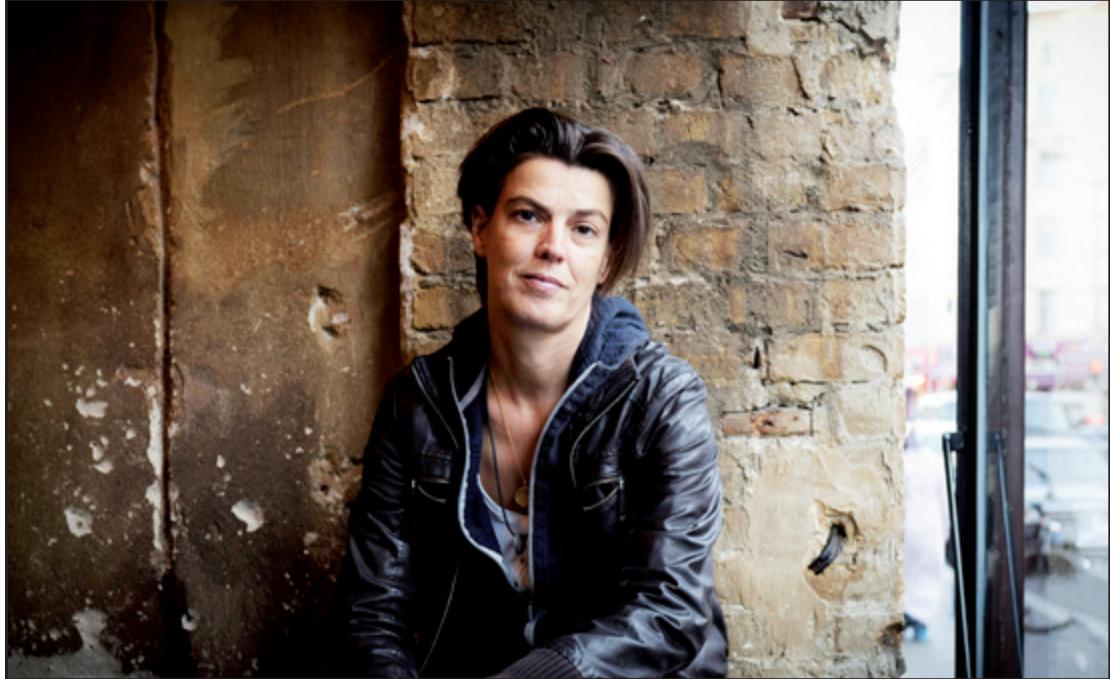
Y a-t-il plus de haine aujourd'hui ?

Je ne sais pas s'il y en a plus. Il y a toujours eu une part de préjugés, d'antisémitisme, d'homophobie et de racisme dans la société, mais ces derniers étaient considérés – à tort ou à raison – comme des idéologies

périphériques. Il existait en effet un consensus social affirmant que les propos antisémites ou les idées racistes sont tabous en public. La loi impose également certaines limites à la liberté d'expression, par exemple en ce qui concerne la négation de l'Holocauste. Aujourd'hui, les limites de ce qui est considéré comme admissible ont bougé. Il existe une nouvelle impudeur voire une certaine fierté à se montrer irrespectueux envers ceux que l'on considère être « les autres ».

Comment en sommes-nous arrivés là ?

Les origines de ce changement sont diverses, de même que les formes qu'il revêt. En premier lieu, je mentionnerais les nouveaux liens qui se sont créés entre des milieux de droite qui n'étaient pas connectés auparavant, notamment entre des intellectuels et écrivains réactionnaires, des mouvements radicaux comme Pegida, des clubs ou groupes de parlementaires, le parti politique AfD... Ils nient parfois être associés. Mais concrètement, ils s'inspirent les uns des autres, de leurs capacités de mobilisation différentes et béné-



© Andreas Labes

Dans son dernier livre, la journaliste et philosophe allemande analyse les formes que prennent la xénophobie, le racisme et le fanatisme de la pureté.

ficient de porte-voix dans les médias pour faire entendre leur rhétorique et leurs idées. De manière évidente, Internet, instrument qui intensifie de l'escalade, a soutenu ce processus de mise en réseau et d'amplification.

Les médias sociaux jouent-ils un rôle dans la normalisation de la haine ?

Les médias sociaux ont permis aux gens de se connecter, de s'unir. Ils constituent un outil d'émancipation et de solidarité. Mais ils ont également montré qu'ils accroissaient à la fois la fragmentation et la radicalisation. D'un côté parce qu'ils sont structurés techniquement pour favoriser l'effet boule de neige des propos polémiques. Et de l'autre, parce que certains mouvements sociaux ou régimes politi-

tiques, en Russie par exemple, ont utilisé les réseaux sociaux et Internet pour organiser une propagande intensive à travers l'usage de *social bots*¹ et de *trolls* organisés, ainsi que par la manipulation du discours public à travers l'utilisation de *fake news* et de mensonges... Cet outil, qui fut utilisé comme un vecteur d'échanges démocratiques et de discussions, notamment sur la façon dont nous voulons vivre, selon quels principes et quelles normes, a été perverti. Cela demandera des efforts énormes tant politiques que juridiques pour reconstruire une sphère publique qui fonctionne comme un instrument démocratique d'information.

Vous étudiez la haine, non pas comme un « fait naturel », mais

¹ Un *social bot* est un type particulier d'agent conversationnel utilisé sur les médias sociaux afin de générer des messages automatiques (comme par exemple des tweets). Source : Wikipedia.

comme une construction. Quelles sont les fondations principales sur lesquelles elle se construit ?

La haine collective n'a rien d'authentique ou de spontané, elle s'est échafaudée. Pour prospérer, la haine a besoin d'un cadre où « l'autre » est perçu comme une menace, un danger, un criminel, un pervers ou encore un terroriste. Ces perceptions, ces jugements, ont besoin pour exister d'être préparés. La haine se nourrit de modèles d'associations qui sont préparés par des livres et des films, par des images et des mots, mais aussi par des lois et des pratiques. S'installent des routines dans la manière de voir et de penser « les juifs », « les femmes », « les réfugiés »... Que ce soit dans les conversations, les manuels scolaires, les débats télévisés, nous reproduisons cette construction de « l'autre ». C'est aussi un élément essentiel pour celui qui entend réduire le degré de racisme et de haine dans la société. Je pense que c'est une erreur de vouloir braquer les projecteurs sur les cas ultra violents de haine dans la rue. C'est selon moi beaucoup plus important de s'intéresser à tous ceux qui se rendent complices de cette violence par l'inaction, à tous ceux qui ne haïssent pas directement, mais qui laissent la haine se répandre.

Dans votre livre, vous analysez toutes les formes de haine en montrant également leurs points communs...

Chaque exemple doit être restitué dans son cadre culturel, historique et politique. J'essaie de toujours remettre les cas de discriminations

dans leurs contextes. Mais on peut effectivement analyser de manière systémique les mécanismes d'exclusion et d'inclusion : un certain nombre de catégories de personnes sont présentées comme « autres » et ont un commun certaines caractéristiques (couleur de peau, pratiques religieuses, orientation sexuelle), considérées non seulement comme différentes, mais également « mauvaises », « malades », « immorales », « dangereuses », « criminelles »... La manière dont certaines personnes sont privées de leur individualité pour être uniquement présentées sous une identité collective précise les déshumanise et les rend plus vulnérables aux attaques, à la stigmatisation jusqu'à la déportation ou la mort.

Pour combattre l'augmentation des fanatismes, vous plaidez pour une société plurielle. Comment définissez-vous ce pluralisme ? Où se situe-t-il par rapport à l'universalisme et le communautarisme ?

Le pluralisme est ce qui constitue notre histoire, notre tradition, nos lois constitutionnelles. Ces derniers temps, quand on se fait l'avocat du pluralisme, on est présenté comme un idéaliste radical ! Or, il fait partie de notre héritage politique et culturel. Les philosophes des Lumières nous ont donné le cadre d'une société politique laïque. Ce qui signifie que chaque individu a le droit de vivre selon sa conception personnelle d'une vie bonne, et cela, en fonction de ses convictions religieuses et/ou culturelles tant que celles-ci n'entravent pas la liberté

© AFP / Simon Guillemin / Hans Lucas



Manifestation « Contre la haine, on s'embrasse » lors des dernières élections françaises.



Carolin Emcke,
« Contre la haine.
Plaidoyer pour l'im-
pur », Paris, Seuil,
2017, 224 pages.
Prix : 17 euros

des autres. Il est important de souligner qu'une société laïque n'est pas un état où la liberté religieuse est réprimée et stigmatisée comme antidémocratique ou archaïque. Une société laïque, pluraliste et ouverte doit laisser aux individus le choix de la place que la religion tient dans leur vie. L'État ne peut intervenir dans ce domaine qu'aux moments où celle-ci nie ou entrave les droits de certaines catégories d'individus. Par exemple, lors de mariages de personnes mineures, de mutilations génitales, l'État a le devoir d'intervenir. Mais actuellement, nous assistons à un climat de stigmatisation de la foi – en particulier des musulmans et des juifs – en tant que telle. De la même façon que nous assistons à une montée en puissance de l'homophobie et de la transphobie. Je dois dire que

je trouve le dogme de l'homogénéité, de la pureté effrayant. L'idée que la citoyenneté soit tout à coup liée à une certaine forme d'identité (nationale, ethnique ou sexuelle) me fait très peur. Nous devons comprendre que derrière la conception universelle de l'humain, il y a une constitution qui garantit des droits inaliénables et la dignité pour chacun. Celle-ci nous donne un cadre dans lequel chacun peut vivre librement et ouvertement, aussi bizarre ou étrange, moderne ou vieux jeu, queer ou hétéro, chrétien, musulman ou juif soit-il. Et je trouve que c'est une joie et une chance. 

L'écocide : l'urgence d'un nouveau droit

Écocide, géocide, biocide... Divers mouvements sociaux veulent ajouter au droit international ce crime contre l'humanité qu'est la destruction totale d'un environnement naturel indispensable à la survie des humains. À l'heure des tergiversations autour de la prolongation de l'utilisation du glyphosate au sein de l'Union européenne, la question se pose d'urgence.

Par Gabrielle Lefèvre
Journaliste

La notion d'écocide avait déjà été lancée en 1972 par le Suédois Olof Palme, grande figure des mouvements anticolonialistes, pacifistes, tiers-mondistes. Il dénonçait les ravages de l'agent orange, un défoliant contenant de la dioxine, très toxique pour les humains. Il avait été largué en masse par les forces américaines sur de vastes étendues boisées et des villages vietnamiens. Un « *crime contre la paix* », clamait alors Olof Palme durant une conférence des Nations unies sur l'environnement humain à Stockholm. Malgré le bilan extrêmement lourd de l'usage de ce défoliant, notamment fabriqué par Monsanto, l'écocide n'a pas reçu le statut de crime par la Cour pénale internationale (CPI). Pourtant, la CPI peut cependant reconnaître, dans certaines conditions, des crimes commis contre l'environnement naturel. Mais seulement au titre de « *crime de guerre* »¹.

L'espèce humaine pour cible

Selon Éric David, président du centre de droit international de l'ULB, « *le*

*seul moyen d'intégrer les crimes environnementaux parmi ceux figurant au Statut (en dehors de l'hypothèse des crimes de guerre) serait de les assimiler à des crimes contre l'humanité en tant que persécutions ou autres actes inhumains de caractère analogue causant intentionnellement de grandes souffrances ou des atteintes graves à l'intégrité physique ou à la santé physique ou mentale*², mais il faudrait alors démontrer qu'ils sont commis dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique lancée contre toute population civile³ ».

De plus, la CPI ne peut poursuivre que des personnes physiques et non des personnes morales comme les entreprises. C'est ainsi qu'elle n'a pas pu examiner l'affaire Chevron/Texaco, cette firme accusée de crime contre l'humanité en Équateur où des millions de tonnes de déchets toxiques ont été déversés en pleine jungle, dévastant irrémédiablement l'environnement de populations amazoniennes.

¹ Art. 8, § 2, b, iv du Statut de Rome, 1998.

² Art. 7, § 1, h, et k.

³ Art. 7, § 1.

Limites et ouverture de la CPI

Dans un document de politique générale⁴ publié en septembre 2016, la procureure de la CPI a cependant fait preuve d'ouverture. La CPI peut « *coopérer avec l'État partie qui mène une enquête ou un procès concernant un comportement qui constitue un crime relevant de la compétence de la Cour ou un crime grave au regard du droit interne de cet État, et prêter assistance à cet État.* » Alors, « *les destructions de l'environnement et les confiscations de terres seront désormais traitées comme des crimes contre l'humanité. [...] Le bureau s'intéressera particulièrement aux crimes impliquant ou entraînant des ravages écologiques, l'exploitation illicite de ressources naturelles ou l'expropriation illicite de terrains* »⁵, affirmait-elle.

Mobilisation citoyenne

La montée en puissance des entreprises multinationales et leur quasi totale impunité par rapport aux désastres écologiques et sociaux qu'elles commettent un peu partout dans le monde poussent

les mouvements citoyens à réclamer des mesures contraignantes. Ainsi, l'association *End Ecocide* tente d'obtenir une révision du Statut de la CPI par le biais des Nations unies, de manière à la rendre compétente pour les crimes contre l'environnement et la santé, commis par des sociétés. L'enjeu est bien la mise en place d'une justice internationale de l'environnement et de la santé.

En 2010, une juriste britannique, Polly Higgins, avait elle aussi proposé à la Commission du droit international des Nations unies que le crime d'écocide devienne un crime de droit international, au côté de ceux contre l'humanité et des crimes de guerre. En 2012, une initiative citoyenne européenne (ICE) avait également été lancée en vue de faire reconnaître le crime d'écocide par une directive européenne. L'ICE fut un échec mais le mouvement rédigea la charte de Bruxelles, un appel écrit par neuf organisations, adressé au Parlement européen à la fin janvier 2014. Il demandait l'établissement d'une Cour pénale européenne et internatio-

« Écocide », kesako ?

Du préfixe « éco- » – la maison, l'habitat (*oikos* en grec) – et suffixe « -cide » – tuer (*caedo* en latin), un écocide se définit par un endommagement grave et étendu d'un ou de plusieurs écosystèmes ou leur destruction, qui peut avoir des conséquences sur plusieurs générations. « *L'écocide répond ainsi à plusieurs qualifications, en tant qu'atteintes au droit fondamental à la vie, au droit de l'homme à un environnement sain, aux droits des peuples autochtones à*

vivre selon leurs traditions ancestrales, aux droits des générations futures », explique Valérie Cabanes du mouvement *End Ecocide*. En sont par exemple, la fracturation hydraulique ; Rosa Montana en Roumanie ; la surpêche ; Tchernobyl ; le barrage d'aluminium d'Ajka en Hongrie ; l'assèchement de la rivière du Parc national de Mavrovo en Macédoine ; la déforestation de la forêt des Carpates en Europe ; l'extinction des abeilles ; la pollution du delta du Niger, etc.

⁴ Bureau du procureur, « Document de politique générale relatif à la sélection et à la hiérarchisation des affaires », 15 septembre 2016, mis en ligne sur www.icc-cpi.int.



L'industrie pétro-chimique peut-elle nous intoxiquer en toute impunité ?

nale pour l'environnement et la santé. Faute d'atteindre cet objectif pour l'instant, une mobilisation originale a pris le relai en avril 2017, à La Haye, au travers de la mise sur pied d'un tribunal citoyen présidé par l'ancienne présidente de la Cour européenne des droits de l'homme, la Belge Françoise Tulkens. Après des heures d'audiences et de récits de victimes supposées des effets néfastes du glyphosate, ce tribunal citoyen a « condamné » Monsanto pour atteintes graves à l'environnement et à la santé, non seulement des abeilles mais aussi des humains.

Se recentrer sur les droits humains

Les membres de cette instance se sont inquiétés du « fossé grandissant entre le droit international, les droits de l'homme et la responsabilité des sociétés », exhortant les Nations unies à agir, « faute de quoi le recours aux tribunaux arbitraux résoudra des questions fondamentales en dehors du système onusien ». Ils ont aussi

estimé que la CPI devrait être apte à juger des entreprises pour écocide⁶.

Toutes ces initiatives visent à affirmer la primauté des droits humains et de l'environnement sur le droit international de l'investissement et du commerce. C'est d'ailleurs ce à quoi travaille le Conseil des droits de l'homme des Nations unies à Genève, qui tente d'élaborer des mesures contraignantes pour les multinationales prédatrices.

L'opposition au système d'arbitrages privés en cas de différends entre investisseurs et États (souvenez-vous du TTIP et du CETA) s'inspire du même principe : les entreprises privées ne peuvent pénaliser les autorités publiques qui veulent protéger les droits des citoyens à la santé et à un environnement sain⁷. Par contre, les citoyens doivent exiger des États qu'ils les protègent ainsi que l'environnement naturel. La survie de tou·te·s est en jeu !

5 Paragraphe 41.

6 Cf. [www.monsanto-tribunal.org](http://monsanto-tribunal.org).

7 Éric David et Gabrielle Lefèvre, *Juger les multinationales*, GRIP/Mardaga, Bruxelles, 2015.



وأحمد عيران
0538 215 4





22 Turquie. Basmane, le « spot » turc des réfugiés

26 Italie. Lampedusa, la solidarité confisquée

29 Europe. La crainte du sursaut régionaliste

Turquie

Basmane, le « spot » turc des réfugiés

Basmane est une sorte de ville dans la ville d’Izmir. De nombreux réfugiés y ont trouvé un asile de fortune, grâce à la solidarité qui s'est développée dans ce quartier métissé. Mais la pauvreté, le chômage et les plans de « rénovation urbaine » du gouvernement turc menacent son avenir et la vie précaire de sa communauté.

Par Francesco Moisés Bassano
Écrivain reporter

Au coin de Gaziler Caddesi, vous pouvez demander une bouteille d'eau en turc, en arabe et en kurde à Emre, le vendeur de kebab. Une connaissance même très limitée de ces trois langues sert de passeport pour pénétrer dans le quartier de Basmane, situé à l'ouest d'Izmir. Loin des larges et modernes avenues d'Alsancak – la ville laïque et républicaine par excellence qui, pendant des années, a voté majoritairement pour le CHP, le parti de centre-gauche fondé par Atatürk – et de Kemeraltı – le bazar traditionnel, rempli de couleurs et d'effluves d'épices –, Basmane continue de faire vivre l'âme multiculturelle originelle d'Izmir. Là où Grecs, Arméniens, Européens et Turcs ont vécu en harmonie avant l'incendie catastrophique de 1922.

à Izmir, rejoignant ainsi les Kurdes du sud de la Turquie et les Roms déjà présents depuis l'époque de l'Empire ottoman. Basmane, c'est un enchevêtrement de rues escarpées qui grimpent jusqu'au sommet d'une colline. Avec des maisons anciennes aux peintures écaillées, et certaines, en ruines, qui s'effondrent dans des décharges malodorantes. La partie haute de Basmane, située au pied du château d'Alexandre le Grand, s'appelle Kadifekale. Ses maisons construites illégalement – appelées *gecekondu* en turc (soit « posées la nuit ») – sont principalement habitées par des Kurdes de la région de Mardin, désormais le théâtre de la guerre entre l'État et le PKK. Il n'est donc pas rare d'y voir des graffitis pro-Öcalan¹ ou pro-YPG² sur les murs. La partie au-dessus du château a en revanche été récemment rasée dans le cadre de nombreux projets d'« urbanisation » et de « gentrification » que le gouvernement turc met en place depuis quelques années à travers tout le pays.

¹ Fondateur-chef du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK).

² Unités de protection du peuple, branche armée du Parti de l'Union démocratique syrien.

Depuis que l'Union européenne et la Turquie ont conclu leur accord sur l'immigration, plus de 300 000 migrants kurdes et arabes de Syrie ayant fui les récents conflits ont trouvé refuge



Encourager l'inclusion

Au cœur de Basmane, s'est aussi développé le projet Kapilar, un espace social créé depuis environ un an. Chaque semaine, des ateliers pour enfants, des cours de turc, d'anglais et des événements culturels y sont organisés, ainsi que des dîners dans la cuisine ouverte. Grâce aux bénévoles, une assistance juridique et linguistique y sont également proposées. Le centre est aussi mis à la disposition des nombreuses associations qui aident les réfugiés à Izmir. Le but est de surmonter l'isolement et d'encourager l'inclusion au sein des groupes ethniques – pas seulement kurdes et arabes – qui vivent dans le quartier, mais aussi de faciliter les rencontres avec les Turcs eux-mêmes. « *L'important, c'est de nouer des relations de confiance entre les habitants du quartier et de la ville, et cela prend beaucoup de temps* », explique une locale qui travaille à Kapilar. Cette association cherche aussi à favoriser le débat sur des questions qui, en Turquie, paraissent presque hérétiques, comme le féminisme, l'écologie et le droit des minorités. À l'étage du centre, Yalcin, un ouvrier textile d'origine afro-turque, gère de manière autonome la collecte et la distribution de denrées alimentaires et de vêtements pour les personnes les plus démunies du quartier. Lorsque nous le rencontrons, il nous montre une liste de fournitures demandées par les écoles publiques – du matériel de marque inabordable pour bon nombre de familles. « *Dans le district, où le travail des enfants est monnaie courante, les réfugiés constituent une aubaine, car ils sont payés moitié moins cher que les travailleurs turcs. Il est donc important d'encourager ces familles à envoyer leurs*

Terre d'accueil de nombreux migrants syriens, la Turquie peine à leur trouver une place au sein de la société.

enfants à l'école», explique Yalcin. « *Influencés par le discours raciste qui se traduit aussi par des attaques, beaucoup de Turcs pensent que l'État aide davantage les réfugiés que les locaux.* »

Association de bienfaiteurs

Depuis l'accord avec l'Union européenne et la fermeture des frontières, une grande proportion de réfugiés envisage désormais de rester en Turquie, dans l'espoir d'obtenir un jour la citoyenneté turque, mais Selin, un bénévole, affirme que les problèmes sont nombreux, qu'ils soient économiques, inhérents au système scolaire ou encore liés à l'absence de papiers. La langue constitue l'un des principaux obstacles : « *Les Syriens bénéficient d'écoles spéciales, mais pas les Kurdes* », explique-t-il. Parmi les associations actives dans le district, on trouve aussi Praxis, un collectif de musiciens qui se déplace dans Basmane pour apprendre la musique aux femmes et aux enfants en particulier, souvent avec des instruments donnés par les citoyens. Quant à l'ONG Waha, elle offre soins médicaux et aide psychologique, s'occupe de la distribution de médicaments, de mouchoirs et shampooings dans le quartier, mais aussi dans des camps informels, comme celui de Torbali. Julie, une Néerlandaise qui a décidé de rester en Turquie après son Erasmus pour travailler avec des organisations humanitaires, explique que les camps informels existent toujours, mais qu'ils sont déplacés d'un endroit à l'autre pour détourner l'attention des journalistes. Parfois, des propriétaires fonciers paient la police pour s'assurer que certains terrains bien déterminés soient

choisis, afin de faciliter l'emploi de migrants comme ouvriers sur les terres agricoles du pays.

Famille écartelée

Il n'est pas facile d'entrer en contact avec les familles qui vivent à Basmane. À Izmir, depuis le coup d'État du 15 juillet qui, ici, a surtout été observé à la télévision, beaucoup de personnes ont peur de parler aux journalistes et photographes. Et depuis que des centres d'assistance aux réfugiés ont été fermés sous prétexte d'avoir des liens avec les responsables du putsch, les réfugiés ont tendance à afficher leur allégeance au gouvernement en participant à des événements publics. Nour, une jeune Syrienne d'origine palestinienne de 27 ans, dépasse cette peur et nous invite dans sa maison bleue. Elle a perdu l'usage de ses jambes à la suite d'une infection, mais a réussi à fuir Damas avec sa mère et son frère. Elle rêve de rejoindre l'Allemagne, où elle pourrait peut-être être opérée de la colonne vertébrale, voire poursuivre ses études en droit pénal. Nour est très déterminée : « *Un jour, je me rendrai au Vatican. J'adore les églises. Au Liban, j'ai étudié trois ans dans une institution chrétienne.* » Pendant qu'elle nous parle, les nouvelles télévisées montrent Alep. On peut entendre les coups de feu et les bombardements. Nour perd son enthousiasme naturel et demande à sa mère de changer de chaîne. De l'autre côté de la petite pièce, un appel Skype retentit. Son frère, assis sur le canapé depuis des heures, répond : c'est le père de Nour, qui est toujours à Damas. Peu de mots, beaucoup de sourires et de très nombreuses attentes.

Assignés et négligés

Naser, un ancien soldat irakien âgé de 50 ans, est quant à lui arrivé dans le quartier en 2014. Deux de ses six enfants sont séropositifs et l'un souffre d'un cancer, probablement causé par les armes chimiques utilisées par Daesh. Il vit dans des conditions précaires à Buca, dans la banlieue. « *Je n'ai pas pu rester à Basmane* », raconte-t-il, « *les enfants avaient besoin de plus de lumière et l'air était vicié. Ici, les loyers sont plus élevés et je dois payer l'électricité et le gaz. Heureusement, on reçoit de l'aide pour la nourriture.* » L'un de ses enfants est alité depuis des semaines, son corps rejette toute forme de médicament et les médecins locaux n'ont plus d'espoir. « *Il pourrait avoir une chance si je pouvais me rendre aux Pays-Bas, où j'ai un frère qui a la nationalité néerlandaise, mais le gouvernement turc ne veut pas nous laisser partir car nous avons introduit une demande d'asile ici. Depuis des mois, j'essaie de contacter les bureaux de l'ONU, sans succès... », déplore Nasser.*

Les lois en vigueur dans le pays stipulent qu'avant l'examen de la demande d'asile de chaque membre de la famille, les réfugiés peuvent être temporairement placés dans l'un des vingt camps de réfugiés officiels ou l'une des vingt-huit « villes satellites » de Turquie, dont Izmir, en attendant le long processus de réinstallation dans un pays tiers. Les demandeurs d'asile n'ont en aucun cas le droit de quitter la ville assignée et les demandes de départ de Turquie ne sont presque jamais acceptées, car bon nombre d'entre eux se sont inscrits comme réfugiés en Turquie avant la conclusion de l'accord. Et pendant

Les demandeurs d'asile n'ont en aucun cas le droit de quitter la ville assignée.

ce temps-là, ils ne reçoivent aucune assistance du gouvernement turc.

Rester quand partir n'est plus possible

À Izmir, on trouve aussi des réfugiés dont l'histoire est moins dramatique, comme Aisha, une jeune Syrienne de 21 ans qui a appris le turc à la perfection et aide ses compatriotes dans les tâches administratives ; ou encore Youssef, un Kurde de 24 ans originaire de Qamishlo, qui, après avoir passé deux mois dans les prisons d'Assad, a finalement réussi à poursuivre ses études de médecine dans l'université de la ville. Les rues entourant la gare de Basmane constituent d'ailleurs un vrai bazar, avec ses restaurants, ses étals et autres activités gérées par des Syriens. Les prix y sont plus bas qu'ailleurs et l'ambiance offre peut-être un peu de réconfort à ceux qui sont nostalgiques de Damas et d'Alep, détruites durant la guerre. Aujourd'hui, les gilets de sauvetage pour ceux qui voulaient traverser la mer Égée – rebaptisée « mer Morte » par les réfugiés – ont quasiment disparu des vitrines des boutiques. Alors que pour certains, comme Youssef et Aisha, Izmir représente une chance de reconstruire leur avenir, pour d'autres, l'Europe et le rêve de liberté qui y est associé s'éloignent de plus en plus. 

Italie

Lampedusa, la solidarité confisquée

C'est une langue de béton qui calme les vagues avant qu'elles ne pénètrent dans le port de l'île. Le môle Favarolo est devenu le symbole de l'arrivée massive des migrants en Europe au début des années 2000. Aujourd'hui, les habitants de Lampedusa y sont interdits d'accès.

Par Alice Hermine
Journaliste

Septembre 2017. Un groupe de militants d'Amnesty International participent, à Lampedusa, à une session entièrement consacrée au dossier de la migration. Conférences, visites, rencontres, le programme de la semaine est intense et les participants triés sur le volet. Parmi eux, Ann Grossi, une Belgo-Italienne engagée depuis des années dans la défense des migrants. Pendant son séjour, cette quinquagénaire ne pourra voir aucun migrant mais elle va entrer en résonnance avec les Lampédusiens.

Des plages de rêve sur une île oubliée

Lampedusa, c'est un bout de caillou de 20 km², largué loin au sud de l'Europe, face à l'Afrique. Les côtes les plus proches, à 140 km, sont celles de la Tunisie, puis, à 170 km, celles de Malte. Les côtes siciliennes, qui relient l'île à la mère patrie, ne s'atteignent qu'au bout de 215 km. Enfin, la Libye et son

théâtre d'ombres et d'horreurs sont à 280 km à vol d'oiseau.

L'été, les touristes, principalement italiens, viennent profiter de ses belles plages blondes, de ses eaux turquoises et de l'accueil familial et bon enfant des 5 000 habitants de l'île. L'accueil, les pêcheurs convertis au tourisme savent y faire, depuis toujours. Ce sont eux, « bons catholiques », qui entretiennent la seule mosquée de l'île.

La loi qui pénalise les pêcheurs

Depuis les années 1990, les habitants de l'île ont l'habitude de recueillir les migrants. Les pêcheurs sont en première ligne. Dès qu'un bateau est signalé, des insulaires se précipitent sur le môle Favarolo avec de la nourriture, des boissons et des couvertures. Les garde-côtes enregistrent les migrants qui circulent librement sur l'île, avant de tenter la remontée vers l'Italie. « *Ce sont des êtres épuisés*

qui arrivent, en état de fragilité extrême après des mois de traversée du désert, de persécutions, de tortures, de viols », explique Ann Grossi. « Rien à voir avec les migrants que l'on peut rencontrer à Bruxelles, qui ont repris des forces depuis leur arrivée sur le sol européen. »

Depuis 2011 et la chute du régime de Mouammar Kadhafi en Libye, ce sont des milliers de personnes, essentiellement des Subsahariens, qui se déversent sur Lampedusa. L'afflux de migrants n'est plus supportable pour la petite île. À maintes reprises, les habitants débordés et saturés appellent à l'aide le gouvernement italien. En vain. Une loi italienne interdit même aux pêcheurs de sauver des migrants clandestins à bord de leur bateau, sous peine de prison. Presque chaque nuit de beau temps, s'ils veulent respecter la loi, les pêcheurs doivent abandonner à la mort des humains qui se noient.

Nuit de naufrage

Tout bascule la nuit du 3 octobre 2013. « *Tous ceux que j'ai rencontrés me parlent de cette nuit-là comme d'un moment charnière* », raconte Ann Grossi. « *Elle est présente dans tous les récits* ». Une embarcation chargée d'environ 500 migrants partis de Libye sombre au petit matin à moins d'un kilomètre de la côte. Ce sont des plaisanciers à l'ancre, qui, intrigués par un bruit lointain, étrange et persistant sur l'eau, découvrent abasourdis « *une mer de têtes* ». Les plaisanciers donnent l'alerte et commencent à hisser des survivants à bord de leur voilier.

Le matin du 3 octobre, sur la jetée du môle Favarolo, le béton est couvert de cadavres alignés, dont des femmes et des enfants. Cent trente corps ont été repêchés, environ 200 personnes ont été englouties à jamais et seulement



Les réfugiés de Lampedusa coupés de la solidarité des habitants de l'île.

une centaine de personnes ont pu être sauvées. L'ampleur du naufrage est inédite. Le président de la Commission européenne, la chancelière allemande et bien sûr le Premier ministre italien se rendent à Lampedusa.

Mare Nostrum, « hot spot » et barbelés

Dans les semaines qui suivent, le gouvernement italien met en place Mare Nostrum, une opération à la fois militaire et humanitaire dont la mission est de sauver des vies et de dissuader les passeurs. En un an, Mare Nostrum permet de sauver 100 000 personnes. Mais elle s'arrête en octobre 2014, faute de moyens financiers, car l'Italie est seule à en supporter le coût.

En septembre 2015, l'Europe prend très partiellement le relais via Frontex et l'opération Triton. Un *hot spot* est installé à Lampedusa. « *À partir de ce moment-là* », raconte la militante d'Amnesty « *les habitants de l'île ont été exclus. Le môle Favarolo est devenu une zone militaire, fermée par des barbelés et interdite d'accès. Les migrants sont débarqués et dirigés vers le centre fermé.* » Les migrants ne restent à Lampedusa que 48 heures, le temps de les enregistrer et de les envoyer sur le continent. Les habitants de l'île n'ont plus de contact avec eux, ils se sentent dépossédés. Écartés et impuissants, ils constatent que les réfugiés regroupés sur le môle ne reçoivent ni eau, ni nourriture, ni couverture, malgré la présence d'ONG et subissent même un certain racisme. Les Lampédusiens demandent alors à leur curé d'intervenir auprès des autorités à Rome.

Les habitants de l'île n'ont plus de contact avec eux, ils se sentent dépossédés.

Deux personnes reçoivent l'autorisation d'être présentes. « *Elles regardent chaque migrant dans les yeux, leur sourient et leur souhaitent la bienvenue* », raconte Ann Grossi.

Un musée pour ne pas oublier

Mais Lampedusa est loin de tout et de Rome. Il n'y a pas d'hôpital sur l'île, juste un centre de consultations. Aucun traitement lourd n'est possible. Les femmes enceintes doivent partir à Palerme un mois avant terme pour y accoucher. Les enfants partent jeunes en pensionnat afin de poursuivre leurs études en Sicile. À part en été pour les touristes, il n'y a pas de liaisons directes avec le continent.

Les pêcheurs de Lampedusa souhaitent maintenant que leur île soit avant tout assimilée à ses beautés, sans pour autant renier sa longue histoire avec les migrants. Ils ont récolté les objets abandonnés sur les plages par celles et ceux qui cherchent un monde meilleur. Des gilets de sauvetage, des biberons, des photos de femmes en boubou, un cadenas avec sa clé, une boussole... Devant les militants d'Amnesty International, l'un des gardiens bénévoles témoigne : « *Si nous n'avions pas sauvé ces objets, dans 20 ans, personne ne se souviendrait de cette tragédie.* » 

Europe

La crainte du sursaut régionaliste

La course en solitaire entamée par les indépendantistes catalans serait-elle susceptible de faire naître d'autres vocations ?

L'Europe est composée de 27 États et de 350 membres issus de collectivités régionales et locales, représentés au sein du Comité des régions. Et les tentations autonomistes ne sont pas isolées.

Par Achille Verne
Journaliste

Face aux velléités indépendantistes catalanes, les débats sur les revendications régionalistes ont enflammé certains cercles politiques et intellectuels. Ils attestent que la question autonomiste n'est pas morte, même si chez nous, la presse constate que la Flandre serait désormais moins demandeuse d'une séparation. Elle se trouverait très bien au sein de l'État fédéral belge, affirmait récemment une étude indépendante, préférant le « dominer » plutôt que de le quitter dans la mesure où il sert ses intérêts.

Un patchwork de nations et de minorités

Mais quid de l'Italie du Nord, de l'Écosse, du Pays basque, de la Corse, etc.? À chaque fois que des autonomistes font valoir leurs revendications face à l'État central, la crainte qu'une onde de choc rebondisse dans toute l'Europe fait frissonner les capitales. Le Vieux

Continent est un patchwork de « nations » et de minorités qui ont toutes des intérêts à faire valoir. Les États actuels sont les garants d'un certain équilibre entre celles-ci dans la mesure où ils garantissent l'égalité de tous devant le droit et la Constitution.

Mais ce mikado est fragile et il n'est pas étonnant que la volonté d'indépendance de certaines régions exaspère ou inquiète. Ce fut notamment le cas en 2008, lorsque l'ex-province serbe du Kosovo déclara unilatéralement son indépendance. Aujourd'hui, 114 des 193 États membres des Nations unies l'ont reconnu. Mais pas l'Espagne.

Toutes les régions ne sont pas intéressées par l'autonomie ou l'indépendance. Mario Telo, l'ancien président de l'Institut des études européennes de l'ULB, rappelle que l'aspiration des « petites patries » à voler de leurs

Espagne, Italie, Ecosse : les régions reprennent de la vigueur au sein de plusieurs états européens.



propres ailes est souvent une affaire de confort économique. « *Cette tendance est vraie en France, en Italie, en Belgique ou en Grande-Bretagne, mais avec des formes différentes* », analyse le politologue. Or, ce confort économique, barré pendant presque une décennie par la crise de 2007 et ses conséquences, fait aujourd’hui son retour. Les pulsions sécessionnistes renaissent a fortiori dans des régions riches qui veulent profiter de l’embellie pour échapper au modèle homogène imposé par la globalisation.

Une autonomie négociée

Le problème, c'est qu'elles doivent répondre à la Constitution et aux lois des États qui les abritent. Elles n'ont donc d'autres solutions que la négociation, du moins si le pouvoir central l'accepte. Inutile de compter sur l'Europe : elle n'est que l'émanation d'États membres qui, bien

sûr, ne lui ont pas remis les outils de leur propre fragmentation.

La porte n'est pas fermée pour autant, contrairement à ce que peut laisser penser la tournure prise par les événements en Catalogne. Mario Telo cite en exemple les tractations menées en ce moment entre Rome et l'Italie du Nord. Cette dernière demande davantage d'autonomie fiscale au terme d'un vote organisé le 22 octobre par la Ligue du Nord. Par le passé encore, d'autres négociations ont permis au Pays basque espagnol d'acquérir davantage d'autonomie en matière d'enseignement et d'usage de la langue, de fiscalité, etc.

« *La preuve que cela a fonctionné est qu'il n'est plus question aujourd'hui de la violence de l'organisation séparatiste ETA* », continue Mario Telo. « *Il existe une voie rationnelle qui*

consiste dans des négociations entre membres d'une même nation. Il ne faut pas pour autant occulter la nécessité de conserver entre eux une certaine solidarité. Les transferts financiers entre l'ouest et l'est de l'Allemagne réunifiée ont permis de réduire les écarts entre riches et pauvres. Le fédéralisme peut atténuer les tensions. »

Quid si l'on a affaire à un pouvoir central qui méprise l'État de droit, la démocratie et les droits de l'homme ? « *Alors, continue Mario Telo, il est toujours possible de recourir à l'article 7 du traité de Lisbonne pour contester le caractère démocratique de l'État membre concerné.* » Une telle procédure est aujourd'hui pendante contre la Hongrie et la Pologne, deux pays qui devront peut-être choisir à un moment donné entre leur liberté constitutionnelle et le fait de voir suspendue leur appartenance à l'UE.

L'État tampon, entre Europe et régions

On l'oublie parfois, mais il existe un Comité européen des régions. Un bémol : il n'est en rien une alternative au Conseil des ministres et au Parlement européens. L'Union européenne, il faut le rappeler, reconnaît les États non les régions. Mais la consultation du comité est obligatoire. Faute d'imposer une décision, il peut au moins espérer l'orienter.

« Dans les années 1960, commente Mario Telo, certains ont imaginé une Europe des régions dans laquelle les États seraient réduits à des coquilles

Les pulsions sécessionnistes renaissent a fortiori dans des régions riches.

vides une fois leurs compétences déléguées au niveau régional. Cette ambition a été battue en brèche par la conviction que l'Europe devait être bâtie sur des États forts. Ils représentent un niveau indispensable entre les régions et l'UE. »

Face à une telle réalité, le fédéralisme est souvent utile pour amortir les revendications sécessionnistes. Il peut injecter de l'élasticité dans un modèle réputé rigide, pour éviter les fractures entre le pouvoir central et ceux qui veulent s'en diskanier. Dans le cas contraire, la fragmentation d'un État implique celle de l'UE, avec des conséquences fâcheuses pour son fonctionnement, mais aussi pour son poids et son image à l'international.

Dans un tel contexte, le Brexit pourrait avoir des effets redoutables car il va à l'encontre du renforcement de l'UE. « *Néanmoins, termine Mario Telo, le départ de la Grande-Bretagne a été bien géré jusqu'ici par ses partenaires. Le problème de l'Europe et de ses États membres est devenu celui des Britanniques.*





**Circulez,
y a tout à voir !**

L'utopie comme fil rouge

« Bienvenue à l'étranger voyageur » : tel fut le libellé poétique qui synthétisait la position prise par le conseil d'administration du CAL en janvier 2013. De manière plus précise, mais certes guère plus concrète, les instances du CAL se prononçaient sur la libre circulation des personnes en général et non restreinte à certains privilégiés au sein d'un espace borné comme l'Union européenne. Aujourd'hui, il est temps de nous mobiliser.

Par Jean De Bruecker
Secrétaire général du CAL

Cette idée généreuse, ce projet ambitieux, s'arcoute sur les principes du droit international et la volonté de traduire, dans la pratique, les valeurs qui sous-tendent notre action : la liberté, l'égalité et la solidarité. Mais dans un environnement où des slogans tels que « on ne peut quand même pas accueillir toute la misère du monde », « autant offrir des voyages aux terroristes qui vont venir se faire exploser sous nos fenêtres », « on ferait mieux de s'occuper de nos pauvres avant de dépenser nos sous pour des étrangers »... – j'en passe et des moins bons –, l'hypothèse d'un changement radical de l'encadrement des migrations doit être assortie d'analyses fiables, de propositions réalistes.

Au-delà de la prise de position

Si des propos haineux, racistes, communautaristes ne constituent pas le discours des membres de notre beau mouvement, il n'en est pas moins vrai que si le principe est à la génératio-

sité, la pratique est au moins à l'interrogation. Ce qui n'a pas empêché le CAL, ses régionales, ses associations d'apporter leur aide parfois modeste mais symboliquement forte, pour venir en aide aux migrants : accueil, hébergement, orientation, traitement des dossiers administratifs, présence dans les centres Fedasil... Mais nous devons aller plus loin, inverser les politiques actuelles jugées néfastes, coûteuses, contre-productives et hypocrites.

Le CAL est bien conscient que la mise en œuvre des réformes liées à la liberté de circulation impose une approche réaliste, progressive et documentée qui tient compte du caractère sensible du sujet abordé. Celles-ci pourraient être la suppression des visas (comme c'est déjà le cas pour les Européens au sein de l'Espace Schengen) permettant à chacun d'entrer sur un territoire pour y entamer des procédures de séjour ; la suppression des centres fermés et des retours contraints ;



l'instauration d'un droit de séjour automatique d'une certaine durée permettant au migrant de chercher à mettre en œuvre son projet de vie dans le pays d'arrivée...

Effet domino

La mise en œuvre progressive d'un tel objectif – une liberté de circulation effective pour tout le monde – impliquera d'autres remises en question et réformes : du système social, de l'organisation du travail, de la fiscalité, du commerce international... Une telle transformation nécessitera également des changements de mentalités et beaucoup de pédagogie afin qu'elle ne crée pas des heurts, des tensions, des frustrations, notamment dans le champ de

l'interculturalité. Mais il fait partie des devoirs des gouvernements et de la société civile d'accompagner, de rendre compréhensibles et légitimes les évolutions dictées par l'intérêt général et le respect de nos principes fondamentaux.

Afin d'ouvrir à la réflexion et de ne pas crisper les personnes et figer les positions, un travail de sensibilisation est indispensable. Accepter de débattre avec, en ligne de mire, la liberté de circulation nécessite un travail d'écoute en douceur, avec tact et prudence.

Un long travail de sensibilisation

C'est dans cette perspective que les régionales du CAL, les Maisons de la

laïcité ont organisé et continuent à programmer des rencontres autour de cette thématique, et ce, en abordant différentes facettes de la réalité de la migration allant de l'évaluation de l'impact économique à l'impact sécuritaire en passant par le culturel, le social et l'humanitaire.

Fourmillement associatif

Depuis l'été 2015, de nombreuses associations d'éducation permanente et ONG ont fait de la sensibilisation sur la question de l'asile et de la migration une priorité. Elles mènent des actions d'information qui vont dans le sens de notre campagne et proposent des outils très bien conçus : journal *Le Bienvenu*, campagne et vidéo « Défense de nourrir les préjugés », « Réfugiés et étrangers : petit guide anti-préjugés », formation « Un pas de plus »... Le CAL et ses régionales s'associent régulièrement à ces démarches. Ils continueront à le faire et pourront utiliser ces outils au cours de la campagne.

Une question visionnaire

Pour apporter une contribution nouvelle à ce mouvement de la société civile, notre campagne propose d'ajouer le débat et de bousculer les idées reçues en démarrant par une communication forte et provocante sur la libre circulation : et si la liberté de circulation était reconnue à tous en Belgique en 2020, que se passerait-il ?

En invitant nos publics et les responsables politiques – mais aussi nos col-

Et si la liberté de circulation était reconnue à tous en Belgique en 2020, que se passerait-il ?

lègues et nos bénévoles – à discuter d'une telle proposition audacieuse, nous allons à la rencontre des craintes, des objections, des préjugés, des obstacles, etc. qui empêchent une telle politique migratoire d'avvenir ou même d'être envisagée. Nous pourrons recenser toutes ces objections et soit les déconstruire, soit les prendre en compte pour affiner notre proposition.

Nous avons la ferme conviction qu'il faut mobiliser pour éviter « de mettre des murs à nos frontières », des digues, des phares, des canaux peuvent exister pour assurer une libre circulation tout en veillant à la dignité de l'accueil dans le respect des personnes et des États. Le défi est de taille mais l'enjeu fondamental. Le XXI^e siècle sera ouvert ou violent. Jouons la carte de l'ouverture, de la liberté, tentons de mettre une fois encore notre devise en pratique et soyons « Libres ensemble ». 



<https://lebienvenu.be/>

« Défense de nourrir les préjugés » et « Réfugiés et étrangers : petit guide anti-préjugés » sur le site du Cire.be

Des droits fondamentaux sacrifiés

La liberté de circulation n'est pas reconnue en tant que telle par le droit international ; mais les entraves qui lui sont apportées aujourd'hui engendrent la violation de droits qui, eux, sont bel et bien garantis par des règles internationales contraignantes.

Par Danièle Lochak

Membre du GISTI et professeure de droit émérite - Université Paris Nanterre

L'impact de la politique européenne de fermeture des frontières sur les droits humains est multiple. Car les barrières que l'on dresse devant les migrants ne menacent pas seulement la liberté de circulation ; elles aboutissent à priver d'effets une série de droits fondamentaux dont la liberté de circulation est la condition d'exercice : le droit de chercher asile pour échapper à la persécution, la liberté individuelle qui implique le droit de ne pas être arbitrairement détenu, le droit de ne pas être soumis à des traitements inhumains ou dégradants ou encore le droit à la vie.

La doctrine du droit international a, dès l'origine, été tiraillée entre deux conceptions opposées : l'une, héritière de Vitoria (*De Indis*, 1542) et Grotius (*Mare liberum*, 1609), faisant prévaloir la liberté de communication sur les prérogatives des États ; l'autre, représentée notamment par Vattel (*Le Droit des gens ou principes de la loi naturelle appliqués à la conduite et aux affaires des nations et des souverains*, 1758), proclamant au contraire le droit des États

souverains de défendre l'entrée de leur territoire aux étrangers en fonction de leurs intérêts propres. S'il vaut la peine de rappeler la façon dont ces auteurs, considérés comme les fondateurs du droit international, ont pensé la liberté de circulation, c'est parce qu'on trouve énoncées dans leurs écrits des problématiques qui paraissent encore d'une brûlante actualité. Ainsi, Vattel réserve l'exception fondée sur le droit de nécessité : dans l'hypothèse où des étrangers se présentent à la frontière alors qu'ils n'ont aucun autre moyen de se soustraire à un péril imminent, ils peuvent forcer le passage qu'on leur refuse injustement. Cette remarque trouve une résonance particulière dans le contexte actuel, puisque ce sont des raisons souvent vitales qui poussent les exilés à franchir clandestinement les frontières.

Souveraine souveraineté

Si l'on se tourne à présent vers le droit positif, force est de constater la primauté qu'il accorde à la souveraineté des États. Or la première prérogative

des États souverains, c'est la maîtrise de leur territoire. La proclamation universelle des droits de l'homme, placés sous la protection de la communauté internationale, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, n'a pas eu pour corollaire l'affirmation de la liberté de circulation transfrontière ni de la liberté d'établissement pour les non-nationaux.

Au regard du droit international, y compris des textes relatifs aux droits de l'homme, aucun État n'est tenu, de manière claire, d'accepter l'entrée et la présence sur son territoire d'un indi-

vidu qui n'est pas son national. Ainsi la Déclaration universelle des droits de l'homme énonce que « *toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays* » (art. 13-2, souligné par nous).

La souveraineté des États ne cède même pas lorsqu'est en cause le droit d'asile. La Déclaration universelle de 1948 proclame que « *devant la persécution toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays* » (art. 14). Mais elle ne reconnaît pas un véritable droit puisque chaque État reste maître de décider s'il entend ou non accepter sur son territoire l'étranger qui réclame protection, sous réserve de ne pas le renvoyer vers son pays d'origine. La convention de Genève n'oblige pas elle non plus les États à accueillir les réfugiés sur leur territoire, se bornant à énoncer un principe de non-refoulement.

On ne saurait pour autant interpréter le silence des traités relatifs aux droits de l'homme sur la question de l'entrée et du séjour des étrangers comme le signe que, contrairement à l'émigration, l'immigration appartient au seul domaine réservé de l'État. Car les prérogatives souveraines des États trouvent leur limite, en matière d'immigration comme dans d'autres domaines relevant de leur souveraineté, dans les principes et les règles du droit international parmi lesquels figure la reconnaissance des droits fondamentaux sur une base universelle.

Par conséquent, si aucun texte international n'oblige explicitement les



États à laisser entrer et résider sur leur territoire quiconque n'est pas leur ressortissant, les restrictions apportées à la liberté de circulation transfrontière doivent se concilier avec le respect des droits fondamentaux des étrangers.

Au détriment des droits humains

Or c'est à un tout autre spectacle que nous assistons aujourd'hui. En empêchant les migrants d'utiliser les modes de déplacement normaux – en raison de la politique des visas et des sanctions contre les transporteurs, notamment –, on les livre aux passeurs et au racket. En érigent sur leur chemin toujours plus de murs et de barbelés, on les constraint à trouver des voies de contournement dangereuses aux conséquences parfois mortelles. En les renvoyant vers des pays de transit guère soucieux du respect des droits de l'homme et du droit d'asile, on leur fait courir le risque, au mieux, de demeurer dans des conditions de vie précaires dans un pays qui n'est pas prêt à les accueillir, au pire, de croupir dans des camps pendant une durée indéfinie, de subir des traitements inhumains, et finalement d'être renvoyés vers des pays où leur vie et leur intégrité physique sont menacées. Sont ainsi sacrifiés à la fermeture des frontières la liberté individuelle, le droit d'asile ou encore ces droits théoriquement indérogeables que sont le droit de ne pas être soumis à des traitements inhumains ou dégradants et le droit à la vie.

En outre l'enfermement des étrangers est devenu un élément constitutif des

La proclamation universelle des droits de l'homme n'a pas eu pour corollaire l'affirmation de la liberté de circulation transfrontière.

politiques d'immigration et d'asile. Tous les pays européens ont adopté des textes qui permettent de priver de liberté les étrangers pendant une période pouvant aller le cas échéant jusqu'à dix-huit mois. Le phénomène est amplifié par l'« externalisation » de la politique européenne d'immigration et d'asile qui, en confiant à des pays tiers la tâche de contribuer à la « maîtrise » des flux migratoires en retenant chez eux les migrants, débouche sur la création, à l'extérieur des frontières de l'Union européenne, de centres fermés où règnent l'arbitraire et la violence.

Circulation à sens unique

Le droit d'asile se réduit donc comme peau de chagrin. En verrouillant l'accès des migrants à leur territoire, les pays européens interdisent du même coup à ceux qui ont besoin d'une protection internationale de trouver une terre d'accueil, en violation de la convention de Genève sur les réfugiés qu'ils ont tous ratifiée. À quoi il faut ajouter le renvoi, parfois direct, parfois indirect, par l'effet des accords de réadmission, vers les pays de persécution.



La politique restrictive des visas affecte spécialement les demandeurs d'asile qui ne peuvent justement pas se procurer passeport et visa et sont donc obligés, pour fuir, de recourir aux passeurs, à des tarifs toujours plus élevés et avec des risques sans cesse accrus. Le visa de transit aéroportuaire imposé aux ressortissants de pays qui sont précisément ceux d'où proviennent en très grande majorité des demandeurs d'asile a pour objectif délibéré de bloquer en amont le départ de ceux et celles qui seraient susceptibles de demander l'asile lors d'un transit.

Et finalement, ce sont des centaines, des milliers de personnes qui, contraintes de prendre toujours plus de risques pour échapper aux contrôles, trouvent la mort chaque année en tentant de

franchir les obstacles qu'on dresse sur leur route. Elles meurent en mer, dans le Sahara ou dans les camps libyens, elles meurent asphyxiées ou noyées, elles meurent de froid ou de chaleur ou encore sous les balles de l'armée ou de la police.

On ne saurait se résigner à ces violations graves et massives des droits de l'homme au motif qu'elles seraient la contrepartie, certes regrettable mais inéluctable, du droit « légitime » des États de contrôler leurs frontières. Mais peut-on, plus généralement, se résigner au partage du monde en deux humanités dont l'une peut circuler librement, tandis que l'autre se voit assignée à résidence et ne peut se déplacer qu'en risquant son intégrité physique et sa vie ? 

Schengen est-il mort ?

Avec le rétablissement depuis 2015 de contrôles provisoires à certaines frontières allemandes et françaises, l'espace Schengen semble bel et bien en danger. Et avec lui, l'idée même d'intégration européenne.

Par Pierre Jassogne
Journaliste

À la suite de la crise migratoire et des attaques terroristes, plusieurs États ont réintroduit des contrôles aux frontières. En octobre dernier, l'Allemagne et la France décidaient de prolonger de six mois ces contrôles jusqu'au 30 avril 2018. Paris évoque la persistance de la menace terroriste, tandis que l'Allemagne maintient ses contrôles à la frontière autrichienne et dans ses aéroports pour les passagers débarquant de Grèce, afin de gérer le flux migratoire. « *Ces rétablissements de contrôles aux frontières sont entrés dans l'air du temps. Ce sont des coups de boutoir, incontestablement* », admet Marianne Dony, professeure de droit de l'Union européenne à l'Institut d'études européennes de l'ULB. « *Avec le sentiment qu'ils sont attendus par les citoyens eux-mêmes, lesquels sont prêts à accepter des limitations de la liberté de mouvement qu'implique le rétablissement des contrôles. Ils ont, de façon assez naïve, le sentiment qu'ils seront mieux protégés* », analyse-t-elle.

Il faut dire que depuis sa création en 1985, l'espace Schengen a énormément évolué. « *C'était un tout autre monde, une tout autre Europe. Les six*

pays qui se sont lancés dans Schengen étaient peu confrontés à des problèmes de frontières extérieures. Elles étaient alors bien protégées à l'Est, avec le rideau de fer, et en ce qui concernait la Méditerranée, la situation était stable malgré des régimes peu démocratiques », rappelle Marianne Dony. Dès le départ, l'espace Schengen ne s'est donc pas résumé à un espace sans frontières, mais bien plutôt à une série de mesures compensatoires pour pouvoir garantir la liberté de circulation, en mettant en place des contrôles plus stricts et renforcés aux frontières extérieures, mais aussi pour offrir à chaque État la possibilité de prendre des mesures de contrôle.

Un cadre bien établi

En cas de menaces sérieuses à l'ordre public ou à la sécurité intérieure, le Code des frontières de Schengen permet effectivement aux États membres de réintroduire temporairement les contrôles aux frontières intérieures. L'article 29 du Code des frontières de Schengen autorise également le rétablissement de ces contrôles lorsque le fonctionnement global de cet espace est mis en péril en raison de graves

Ces réflexes de souveraineté nationale de la part de certains États sont dans les faits totalement dépassés, voire utopiques.

insuffisances liées au contrôle des frontières extérieures. C'est dans ce cadre que plusieurs pays, comme l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark ou la France, ont décidé de réintroduire le contrôle aux frontières depuis 2015. « *Finalement, les États ne font pas ce qu'ils veulent. Ils doivent justifier leur décision, avertir les autorités européennes, et de ce fait, cela limite ces contrôles aux frontières et les perturbations inhérentes à ce genre de pratiques* », poursuit Marianne Dony. « *Mais dans les faits, certains États ne se justifient pas toujours* », admet, de son côté, Anne Weyembergh, professeure et présidente de l'Institut d'études européennes de l'ULB. « *Ceci dit, il y a eu une réelle amélioration de ce point de vue-là, ces dernières années. Au début de la mise en place de Schengen, entre la France et la Belgique, il y avait régulièrement des tensions diplomatiques parce que Paris rétablissait très régulièrement ses contrôles aux frontières pour faire part de sa mauvaise humeur vis-à-vis de la politique en matière de stupéfiants des Pays-Bas. Il n'y avait alors franchement aucune motivation* », rappelle-t-elle.

« *Ces réflexes de souveraineté nationale de la part de certains États sont*

dans les faits totalement dépassés, voire utopiques. Rétablir les contrôles aux frontières intérieures signifie uniquement de pouvoir les réintroduire sur les grands axes. Il y a une hypocrisie extraordinaire en prétendant que ces contrôles vont être une solution au problème », continue Anne Weyembergh. « *Par contre, l'Europe manque d'un renforcement notable de la coopération entre pays dans l'échange d'informations pour contre-balancer cette tendance au repli national. C'est un chantier. Il y a eu des évolutions, mais cela implique la confiance mutuelle entre États. Ce n'est que comme cela qu'on arrivera à répondre aux différents défis transnationaux comme la crise migratoire ou la menace terroriste.* »

Le coût de l'anti-Schengen

L'étude « *Cost of non-Schengen : Civil Liberties, Justice and Home Affairs* »¹, demandée par le parlement européen en 2016 indiquait que l'esprit de Schengen n'était plus respecté par les États membres, notamment par le recours abusif de certains pays à l'article 29, permettant la réintroduction des contrôles aux frontières en cas de circonstances exceptionnelles. L'étude a aussi estimé les coûts de la réintroduction, même temporaire, des contrôles aux frontières intérieures de l'espace Schengen. Une suspension de deux ans du système pourrait coûter à chaque État entre deux et quatre milliards d'euros. Des estimations qui tiennent compte de coûts potentiels de reconstruction physique des frontières entre les

¹ « Le Coût du non-Schengen : libertés civiques, justice et affaires intérieures ».



États, de coûts administratifs liés à leur gestion et de coûts indirects découlant des perturbations liées au commerce et aux déplacements.

Face à cette possibilité, le commissaire européen aux affaires intérieures Dimitris Avramopoulos a d'ailleurs fait du retour au fonctionnement normal de Schengen sa priorité, s'inquiétant de voir se prolonger ces contrôles aux frontières intérieures. « *Car si Schengen meurt, c'est l'Europe qui mourra* », affirmait-il le 13 octobre dernier face à la décision de la France et de l'Allemagne de prolonger une nouvelle fois leurs contrôles aux frontières.

La Commission a plusieurs fois répété qu'elle n'accepterait plus de donner son feu vert à la prolongation des contrôles actuels pour les

pays évoquant la crise migratoire, tout en donnant une série de gages à certains pays qui, comme la France, réclament d'assouplir les règles de Schengen face à la menace terroriste. La Commission a accepté le principe, en mettant sur la table une réforme qui porterait à un an, au lieu de six mois actuellement, les périodes maximales de rétablissement des contrôles dans le cas de menaces sur la sécurité d'un pays. Si la menace persiste, elle propose même de pouvoir les prolonger pendant deux ans de plus. Toutefois, dans ce cas de figure, l'accord des autres États membres serait nécessaire. Mais la France comme l'Allemagne souhaitent des périodes plus longues que celles proposées par la Commission. Et surtout, elles contestent le besoin d'obtenir l'aval des autres pays.

Vers l'Europe forteresse

Tandis que les débats continuent sur la gestion des frontières intérieures, c'est au niveau des contrôles aux frontières extérieures que Schengen a été le plus revu ces derniers temps. « *Il y avait l'idée, au moment de lancer la coopération Schengen que le danger venait de l'extérieur, raison pour laquelle les citoyens européens n'étaient pas contrôlés systématiquement. Avec les foreign fighters, la situation a complètement changé et désormais tous les citoyens européens font l'objet d'un contrôle lorsqu'ils franchissent une frontière extérieure* », explique Anne Weyembergh. En outre, d'ici trois ans, tous les non-Européens qui entreront dans l'espace Schengen seront enregistrés dans un vaste fichier informatique. Ce dernier recensera les noms, numéros de passeport, les empreintes digitales et les photos de tous les

Si Schengen meurt, c'est l'Europe qui mourra.

voyageurs. Le nouveau système devrait être opérationnel dès 2020. Mais ce nouveau système inquiète certains eurodéputés et ONG quant à la durée d'enregistrement des données personnelles. « *On va vers une période qui ne ressemblera plus à ce qu'on a connu par le passé dans un cadre où la sécurité devient la priorité absolue* », reconnaît Marianne Dony. « *Plus que le rétablissement de contrôles temporaires aux frontières, il est plus inquiétant de voir tous les renseignements des passagers européens et non européens être enregistrés sur des bases de données. Il faut être très prudent et s'assurer que toutes les garanties démocratiques seront prises* », prévient-elle. 



Migration économique : sortir du refoulement

La migration économique constitue une carence majeure des politiques migratoires. Cet impensé est le fruit d'un refoulement devenu transparent : le manque d'intérêt pour les motivations des migrants, et pour la velléité d'adapter ces motivations à nos politiques.

Par François De Smet
Philosophe et directeur de Myria

En 1795, dans son opuscule *Vers une paix perpétuelle*, le philosophe Emmanuel Kant fait dériver de la rotundité de la Terre l'existence nécessaire d'un droit cosmopolitique. Celui-ci se définit comme une liberté universelle de circulation – mais non d'établissement – et au droit de tout être humain de se déplacer sur la surface de la planète sans avoir à être traité comme un étranger, pouvant bénéficier des lois de l'hospitalité. C'est l'un des rares exemples de postures philosophiques sur la migration.

De multiples raisons de migrer

La répartition des flux entre « bons réfugiés politiques » et « méchants migrants économiques », ou tout simplement entre vrais et faux réfugiés, défendue par la plupart des responsables politiques, constitue une simplification de la réalité qui renforce cette transparence des causes. Ce discours a deux objectifs : d'une part, tenter de rassurer le citoyen en instillant l'idée selon laquelle les nouveaux arrivants, dûment triés, ne seront pas

trop nombreux. D'autre part, parvenir à réellement trier le flux migrant et asséner vers l'extérieur des messages de dissuasion. Nous savons que la réalité est bien plus complexe : au-delà des réfugiés de guerre classiques, une large partie des migrants n'entreprend pas le voyage pour une seule, mais pour une multitude de raisons. Distinguer motivations politiques et économiques relève bien souvent d'une gageure ; la complexité des motifs de migration est bien plus forte que les voies d'entrées proposées par les pays d'accueil. Celles-ci laissent peu de place à une migration économique franche. Bien sûr, le canal migratoire de l'emploi existe, mais il est bien plus ardu à entreprendre depuis 1974 et la fermeture des frontières à la migration de travail bilatérale. Or, si un tel canal existait d'une manière large et accessible, il concentrerait à coup sûr une grande part des migrants souhaitant échapper au désœuvrement, et ne demandant pas mieux que de mener une existence digne sans avoir nécessairement à venir de là où éclatent les bombes.

Une double paralysie idéologique

Si les critères de la Convention de Genève peuvent ainsi aisément servir, aujourd’hui, à trier le flux des migrants en fonction des peurs des citoyens et des intérêts des gouvernants, c’est parce que l’intérêt économique d’une large partie des flux a longtemps été refoulé. Par peur d’une instrumentalisation de la migration, certes. Mais par blocage idéologique, aussi : à droite, parce qu’on estime qu’ouvrir un nouveau canal migratoire supplémentaire est impossible à justifier vis-à-vis d’une opinion publique déjà frileuse envers la figure de l’étranger en général ; à gauche, parce qu’on craint une pression des nouveaux arrivants sur les bas-salaires, même s’il ne faut pas le dire trop haut. Car il faudrait dès lors assumer en plein jour une difficile schizophrénie, entre une gauche associative et politique qui loue les étrangers comme porteurs de diversité et scande que « personne n'est illégal », et une gauche syndicale qui ne veut pas entendre parler de l'ouverture de canaux qui permettraient à ces mêmes étrangers de pouvoir migrer pour des motifs en lien avec leurs réelles aspirations.

Dès lors, une double paralysie idéologique empêche le monde politique, et l’opinion publique avec elle, de s’emparer de la migration par un autre prisme que celui d’une actualité la présentant comme un phénomène subi, avec tout ce que cela charrie comme angoisses, craintes identitaires, peurs matérielles et finalement haines. Il faut pourtant le rappeler : plus que la guerre, et sans doute plus que la faim, ce qui anime

Le monde économique n'a pas attendu que de véritables canaux de travail existent pour tourner avec la migration.

une large partie de la migration est le *désœuvrement*, c'est-à-dire la conviction que, si on reste sur le territoire où l'on se trouve, on n'a guère de perspective de mener une vie digne, ou simplement intéressante. Cet esseullement est fantastiquement renforcé par les récits de migrants ayant réussi à s'établir, et par les images déversées par les chaînes de télévision, Internet et les réseaux sociaux, et qui rendent, en son et en image, un eldorado européen plus proche encore. Tout cela constitue une force d’attraction difficilement résistible, et qui enjoint nombre de candidats à prendre des risques inconsidérés, jusqu'à celui de leur vie, pour atteindre l’Europe.

Une idée délaissée...

Malgré cela, avant 2008, certains responsables politiques – essentiellement libéraux néerlandophones – avançaient pourtant l'idée d'une migration économique. Depuis la crise économique et bancaire, l'idée était tombée aux oubliettes générales. Mais la crise de l’asile qui a surgi au cœur de l’été 2015, au-delà des drames qu’elle a charriés, a eu au moins un avantage : elle a forcé le débat migratoire plus que jamais, et

dans une mesure qui dépasse de bien loin les prémisses des flux actuels charriés par les conflits au Proche-Orient. Pour le dire autrement, une porte est aujourd’hui entrouverte pour parler sérieusement de migration. Non seulement de ses effets, mais aussi de ses causes, et du défi qui est le nôtre de la considérer non comme un phénomène désagréable dont il faut gérer les conséquences, mais comme une donnée inhérente à la civilisation humaine qu’il faut pouvoir utiliser au-delà des postures idéologiques respectives. C’est donc le moment d’oser parler de migration économique avec une chance d’être entendu.

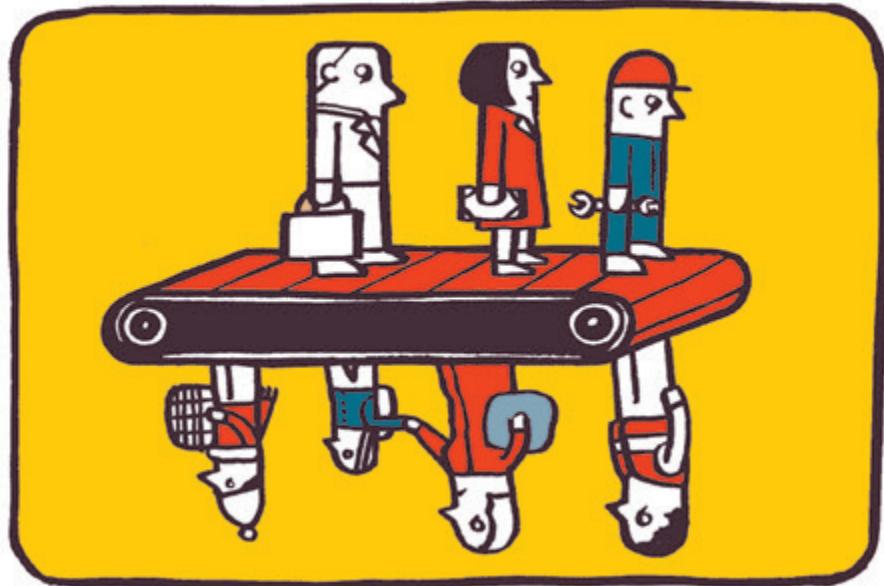
... et une réalité refoulée

D’abord, c’est l’un des rares dossiers positifs en migration, l’une des seules opportunités que nous avons de donner un sens positif au phénomène migra-

toire de nous en emparer pour en faire un choix proactif et non un phénomène subi.

Ensuite, bon nombre de données indiquent que la migration économique constitue, déjà aujourd’hui, une réalité contribuant à l’économie du monde. C’est pour cela qu’il est adéquat de parler de refoulement ; le monde économique n’a pas attendu que de véritables canaux de travail existent pour tourner avec la migration et grâce à elle. Ainsi, pour ne prendre que ce seul exemple, le montant des rémittances – sommes envoyées par les diverses diasporas auprès de leurs familles – est notoirement très élevé (plusieurs centaines de milliards d’euros), et est sans commune mesure avec les sommes engagées par le biais de la coopération au développement. Officialiser davantage de canaux migratoires axés sur le travail mettrait au jour cette hypocrisie souterraine, par laquelle des migrants contraints de se





déguiser en d'autres catégories ou d'être clandestins, participent à la richesse de nos pays et des leurs. Ce serait aussi démocratiser un accès qui, pour l'instant, par manque de courage collectif, charrie une réalité des choses plutôt néolibérale : ce sont les plus débrouillards et ceux qui ont un peu d'argent qui parviennent jusqu'ici, et non nécessairement les plus pauvres ou ceux qui en auraient le plus besoin.

Ouvrir de nouveaux canaux, non sans difficulté

Il ne faut toutefois pas sous-estimer les difficultés. Car parler sérieusement de migrations, c'est faire le deuil de la simplicité et des solutions idéales. Ainsi, imaginer une politique migratoire économique est un défi à l'avenir, parce qu'elle ne peut se déployer que dans un univers mondialisé, dans lequel la nature même de ce qu'est le travail évolue constamment. L'affai-

bissement du travail manufacturier au profit du secteur tertiaire, en Europe, annonce de fortes difficultés. Ainsi, force est de reconnaître, devant l'imprévisibilité de ce que sera la nature de l'emploi demain, qu'il n'est pas possible d'assurer que chacun y trouvera sa place. Cela n'est pas une raison suffisante pour se dispenser de penser une migration économique un peu plus juste, qui envisage l'ouverture de canaux nouveaux. Car de toute façon, que l'on se rassure : si l'Europe devient un désert économique, les migrants ne viendront plus, tout simplement.

Quels seraient les principaux axes de cette ouverture ? Il n'est pas déraisonnable de parier sur un *triple win* : une politique migratoire économique pourrait, enfin, permettre de mieux concilier les intérêts des pays d'origine, ceux des pays de destination et les droits et intérêts des migrants eux-mêmes. En ouvrant un canal supplémentaire à

la migration de travail, accessible aux hauts diplômés comme aux statuts plus précaires, nous apporterions un peu plus de justice, en faisant mieux correspondre les motivations réelles des migrants avec les catégories administratives des flux. Nous reconnaîtrions le rôle des rémises dans le développement des pays. Nous œuvrions, enfin, à un redéploiement économique assumé dans les pays du Nord. Inévitablement, cela induirait de parler – comme cela se fait déjà aujourd’hui – d’estimation des types d’emplois disponibles. De quotas de migrants par type de fonction. De tests de qualification. De migration définitive, mais aussi circulaire. D’ouverture à différentes catégories de migrants, selon les formations, en ouvrant délibérément un accès aux plus faibles formations. De promouvoir l’esprit d’entreprise chez ces nouveaux venus.

Lever le tabou de l’utilitarisme

Cela demande évidemment d’admettre que l’on peut envisager les migrations sous l’angle de l’utilité sans perdre son âme. Dès que l’on tente de parler de migration économique, le procès en utilitarisme n’est jamais loin, selon une logique de classe qui, aussi louable peut-elle paraître pour s’être ancrée dans l’empathie pour des populations précarisées, pourrait nous faire perdre des opportunités de progrès pour tous si on ne parvient pas à s’en émanciper. Qu’il naît bien vite, le soupçon envers celui qui ose considérer aussi le migrant comme une force de travail : si des migrants deviennent une force de travail, si d’aucuns se proposent de les employer – Angela Merkel, ou

Dès que l’on tente de parler de migration économique, le procès en utilitarisme n’est jamais loin.

la FEB en Belgique –, n’est-ce pas un signe montrant qu’il faut s’éloigner de cette voie ? Ce serait oublier combien la situation ne pourrait pas être davantage injuste qu’aujourd’hui. Continuer à refouler la nature aussi économique de la migration, c’est accepter le développement d’un néolibéralisme particulièrement cruel : celui qui donne un avantage, ou un droit supplémentaire, à celui qui parvient à imposer sa présence sur le sol du Nord, au détriment de celui qui n’a pas les moyens, financiers ou psychologiques, de réaliser cette transgression.

Dès lors, en effet, il faudra sans doute intégrer au débat une dimension d’utilitarisme. Et ce n’est pas grave. Cela induit d’admettre qu’une migration est, déjà aujourd’hui, une sorte d’entreprise : avec des risques, un budget, un objectif, des menaces, des opportunités. Transformer le migrant non seulement en citoyen, mais aussi en travailleur, entrepreneur, contributeur, consommateur. Et permettre de répondre du tac au tac à tous les populismes ambients par une assertion évidente : l’étranger ne prend pas seulement une part du gâteau. Il l’agrandit. 



François De Smet,
« La Marche des
ombres. Réflexions
sur les enjeux de
la migration »,
Bruxelles, Espace
de Libertés, coll.
« Liberté j’écris
ton nom », 2015,
96 pages. Prix :
10 euros

Externalisation des frontières : quand l'Europe se débîne

L'externalisation des frontières de l'Union européenne (UE) en Turquie et en Afrique constitue l'un des principaux piliers de la politique migratoire des 27. L'UE renonce ainsi à une politique migratoire intégrée dont elle a pourtant besoin.

Par Arnaud Zacharie
Secrétaire général du Centre national de coopération au développement (CNCD-11.11.11)

Le règlement de Dublin, sur lequel repose la politique européenne d'asile, stipule que la prise en charge des demandeurs d'asile est de la responsabilité du pays d'entrée sur le territoire européen. Il en résulte que les pays méditerranéens comme la Grèce et l'Italie doivent assumer seuls l'examen des demandes d'asile, ce qui débouche sur de gigantesques *hot spots* dont certains ont été qualifiés de « camps de détention » par le HCR (Haut-Commissariat aux réfugiés).

L'UE a bien tenté d'instaurer un mécanisme de répartition équitable pour relocaliser les réfugiés syriens dans les différents États membres, mais seuls 28 579 demandeurs d'asile sur les 160 000 prévus en septembre 2015 ont finalement été relocalisés en deux ans depuis l'Italie et la Grèce. Non contente de maintenir les demandeurs d'asile à sa périphérie, l'UE cherche à externaliser ses frontières au-delà de la Méditerranée. Dans ce but, elle a conclu un accord avec la

Turquie et négocie des pactes migratoires avec plusieurs pays africains.

« Deal » turc

En mars 2016, l'UE a conclu un accord d'échange de 72 000 réfugiés syriens financé à hauteur de 6 milliards d'euros, avec la Turquie. Selon l'accord entré en vigueur le 20 mars 2016, la Turquie s'engage à reprendre sur son territoire les migrants interceptés dans ses eaux territoriales. Les réfugiés ayant malgré tout réussi à arriver en Grèce peuvent demander l'asile, mais uniquement dans ce pays, dès lors contraint de rester dans des camps les réfugiés souhaitant rejoindre d'autres pays européens.

Les migrants qui n'ont pas reçu le statut de réfugié sont renvoyés en Turquie, où sont distingués les demandeurs d'asile syriens de ceux des autres pays. Pour ces derniers, la seule option est l'obtention d'une « protection tempo-

raire » en Turquie. Tandis que pour chaque Syrien renvoyé par la Grèce, l'Union européenne s'engage à réinstaller dans ses États membres un Syrien vivant en Turquie. Mais jusqu'à un nombre maximum de 72 000 réfugiés réinstallés, avec une priorité donnée à ceux qui n'ont pas précédemment tenté d'entrer irrégulièrement en Europe. Le message aux réfugiés est clair : « Restez en Turquie et vous aurez un (mince) espoir d'être sélectionnés »¹.

Incapable d'assurer elle-même l'accueil des réfugiés, l'Union européenne cherche ainsi à contourner la convention de Genève en monnayant chèrement leur fixation en Turquie, qui n'octroie pourtant pas de statut de réfugié aux non-Européens. La Turquie a certes exceptionnellement accepté d'autoriser les réfugiés syriens à déposer un permis de travail, mais uniquement dans la province où ils résident et avec une limite de 10 % des employés de l'entreprise. Seule une infime minorité est accueillie

dans un camp administré par les autorités turques, les autres sont laissés à eux-mêmes. Amnesty International a en outre dénoncé les renvois vers la Syrie de réfugiés syriens par la Turquie.

L'accord a certes entraîné une baisse drastique des arrivées de réfugiés par la mer, en Grèce, mais au prix de l'utilisation par les migrants d'autres voies plus dangereuses, notamment via la Libye. Il dépend en outre de la bonne volonté des États membres d'accepter les réinstallations prévues et d'autres conditions difficiles à accepter, comme l'exemption des visas pour les Turcs. La mise en œuvre intégrale de l'accord est dès lors hypothétique.

Pactes migratoires avec l'Afrique

L'Union européenne multiplie parallèlement la négociation de « pactes migratoires » et d'« accords de réadmission » avec les pays africains, dans le cadre du « plan d'action de La Valette » qui vise



¹ Yann Mens, « L'Europe veut fixer les Syriens en Turquie », dans *Alternatives économiques*, n° 356, avril 2016, p. 43.

à lutter contre les causes des migrations irrégulières en Afrique. Un Fonds fiduciaire de 2,8 milliards d'euros a été mobilisé dans le but de réduire les migrations africaines vers l'UE à l'horizon 2020.

L'aide européenne au développement européen est ainsi de plus en plus mobilisée au service des politiques migratoires restrictives. Cela contribue à détourner une part croissante de l'aide européenne de l'agenda 2030 de l'ONU pour la réalisation des Objectifs de développement durable, alors que les inégalités mondiales et la pauvreté représentent les principales causes des migrations économiques. Il a en outre été démontré que le développement a pour effet d'augmenter dans un premier temps les migrations : le développement d'un pays pauvre augmente les flux d'émigration jusqu'à ce qu'il atteigne un niveau moyen de revenu par habitant de 6 000 à 8 000 dollars par an ; ce n'est qu'au-delà de ce seuil, en dessous duquel

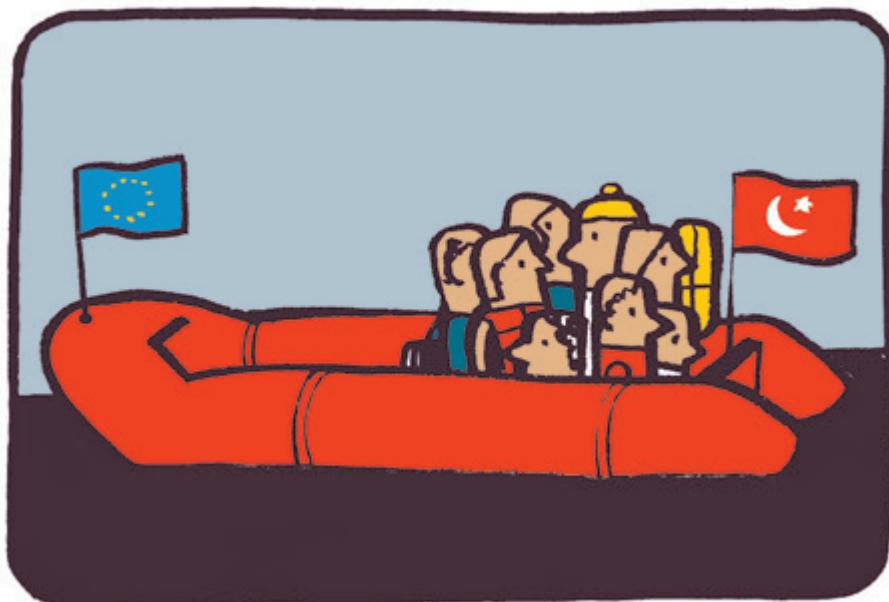
se trouvent largement les pays ciblés par le Fonds fiduciaire de l'UE, que la corrélation s'inverse². Il est donc illusoire d'espérer inverser les flux migratoires entre l'Europe et l'Afrique en l'espace de quelques années.

Très impopulaires, ces accords sont accueillis froidement par les démocraties africaines, contrairement aux dictatures qui, comme le Soudan, y voient une opportunité d'identifier leurs opposants en exil. Le ministre malien des Affaires étrangères a ainsi démenti l'existence d'un accord annoncé précipitamment par la présidence néerlandaise de l'UE, qui pensait à tort avoir conclu le premier pacte migratoire de l'UE avec un pays africain.

Exit l'appel d'air

Pour les migrants africains, ces politiques restrictives nécessitent d'em-

² Mickael A. Clemens, « Does Development Reduce Migration ? », CGDEV, Working Paper n° 359, mars 2014.



prunter des voies toujours plus dangereuses. Non seulement cela enrichit le réseau des passeurs que l'UE prétend pourtant combattre, mais cela débouche en outre sur des milliers de morts et de violations des droits humains. En collaborant avec la Libye, l'UE a ainsi permis aux réseaux mafieux de multiplier les exactions envers les migrants – allant du travail forcé aux vols et aux viols –, tandis que 5 000 migrants sont morts en mer Méditerranée au cours de l'année 2016.

Les ONG ont certes tenté de mettre en place des missions de sauvetage en mer, mais elles ont été soumises à un « code de conduite » après avoir été accusées par l'UE de créer un pré-tendu « appel d'air » en cherchant à sauver des vies. Cette théorie, très en vogue en Belgique et en Europe, prétend que les actions humanitaires ont pour effet d'augmenter le nombre de migrants. Or c'est précisément après que l'Italie ait mis un terme à l'opération *Mare Nostrum*, qu'elle avait financée seule en 2013 et 2014, que le nombre de demandeurs d'asile a subitement augmenté en Europe en 2015 et 2016. La menace de l'« appel d'air » agitée à profusion par nombre de gouvernements européens ne repose en réalité sur aucun fondement théorique ni empirique. Elle ne vise qu'à justifier les violations des droits humains engendrées par la politique migratoire incohérente de l'UE.

Une autre politique migratoire

Les incohérences de la politique migratoire européenne, engendrées par l'influence grandissante de l'idéo-

Pour les migrants africains, ces politiques restrictives nécessitent d'emprunter des voies toujours plus dangereuses.

logie national-populiste, mènent à une impasse. Une véritable politique migratoire intégrée et respectueuse des valeurs humanistes que l'UE prétend incarner implique de réviser le Règlement de Dublin et de garantir, sur base de critères clairs et d'une répartition équitable entre les États membres, des voies légales et sûres aux demandeurs d'asile. L'Europe, qui n'accueille que 6 % des réfugiés dans le monde, est loin d'accueillir toute la misère du monde, mais elle doit en assumer sa part.

La constitution d'une « Europe forteresse » ne peut par ailleurs représenter le principal horizon de la politique de voisinage de l'UE. Le principal défi consiste à enrayer les inégalités abyssales qui subsistent entre les deux rives de la Méditerranée, en vue de faire de l'espace euro-méditerranéen une zone de paix, de prospérité et de respect des droits humains. Cela implique de ne pas instrumentaliser l'aide au développement au service de politiques migratoires restrictives, mais au contraire de mobiliser tous les moyens des agences de développement pour refonder, conformément à l'agenda 2030 de l'ONU, le partenariat euro-africain autour d'un véritable « plan Marshall » pour le développement durable en Afrique. 

Crise migratoire, un enjeu politique

Les prochaines élections se profilent doucement. La question migratoire constituera bien entendu l'un des enjeux cruciaux des débats qui s'annoncent épineux. Quelle sera la position des différents partis francophones sur ce dossier ? Tour d'horizon.

Par Pierre Jassogne
Journaliste

On dit le MR divisé. Davantage à cause des sorties polémiques de Théo Francken (N-VA), le secrétaire d'État à l'asile et à la migration, que sur sa politique. Les décisions portées par ce dernier sont votées par le parti, à l'instar de la réforme du droit d'asile qui, outre l'harmonisation au niveau européen, permet de vérifier le récit du candidat par la consultation de son profil sur les réseaux sociaux et sur son téléphone. « *Il faut une politique claire et efficace basée sur un équilibre entre humanisme et fermeté où les abus ne sont pas tolérés* », explique le député fédéral Jean-Jacques Flahaux (MR). « *Depuis des années, les divers gouvernements, de quelque couleur politique que ce soit, ont limité au maximum l'immigration extra-européenne. Celle-ci reste d'ailleurs au point mort hormis pour des professions ciblées. C'est la raison pour laquelle beaucoup de personnes se présentant comme réfugiés, singulièrement d'Afrique, viennent en réalité pour des raisons économiques. Pas selon les normes de la*

convention de Genève. » Pour le député MR, un élément-clé de la régulation des flux migratoires passe par une meilleure organisation de l'immigration économique, en partenariat avec les pays de forte immigration. En ce qui concerne la gestion de la crise des réfugiés, le député défend le bilan du gouvernement avec l'accueil de 45 000 personnes sur le territoire. « *On devait les accueillir, et ce, malgré les critiques d'une partie de la population* », reconnaît-il. Jean-Jacques Flahaux est aussi convaincu que l'amélioration de la situation économique facilitera les positions d'ouverture de la population face à l'immigration et aux réfugiés.

Deux réfugiés pour 1 000 citoyens

De leur côté, les socialistes réclament une véritable politique d'immigration au niveau européen. « *La gestion de la crise migratoire par l'Union européenne a été catastrophique. En résumé, la région la plus riche du monde n'a pas*

été capable d'accueillir humainement un flux de réfugiés qui représentait un peu plus de deux réfugiés pour mille citoyens européens ! », dénonce le député européen Hugues Bayet (PS).

Selon le parti socialiste, la migration est un élément structurel de nos sociétés. « Cela demande de s'écartier de la surenchère sécuritaire, avec une refonte complète de la politique migratoire européenne qui doit être basée sur une solidarité entre les États membres et le respect des droits fondamentaux des migrants. » Pour le PS, des canaux légaux de migration devraient aussi être mis en place au travers de l'octroi de visas humanitaires et de programmes de réinstallation de réfugiés, en collaboration avec le HCR, l'agence des Nations unies pour les réfugiés. « Seule cette réponse commune, où tout le poids ne repose pas sur les pays de première entrée, sera de nature à éviter la réapparition des contrôles aux

frontières dans l'espace Schengen et les images inhumaines de migrants agglutinés dans des camps, stoppés par des barbelés, emprisonnés ou chassés par les gardes-frontières », poursuit Hugues Bayet. Quant à la politique fédérale en matière de migration, le jugement est sévère : « Elle est tout simplement inhumaine », précise la députée fédérale Nawal Ben Hamou (PS). « Le gouvernement semble oublier que les personnes qui viennent dans nos pays le font avant tout pour fuir la guerre. Ils ont besoin de se retrouver dans un environnement sécurisant. Pourtant, ils sont bien souvent traités comme des criminels, voire emmenés dans des centres fermés. Cela ne se justifie absolument pas, il faudrait au contraire intégrer ces personnes, leur permettre de vivre une vie décente, leur offrir des choix et des opportunités pour toute la durée de leur “séjour” chez nous car la plupart du temps, ces personnes veulent rentrer chez elles une fois la paix revenue... »





La peur et ses boucs émissaires

Écolo souhaite quant à lui améliorer la qualité de la procédure d'asile, renforcer le statut du demandeur d'asile, pour sortir de la seule politique du chiffre. « *Le gouvernement fédéral mène une politique de stigmatisation vis-à-vis des réfugiés, se satisfaisant que de nombreuses personnes ne demandent plus l'asile en Belgique. Avec Theo Francken et Jan Jambon, l'extrême droite est au pouvoir chez nous* », dénonce le député européen, Philippe Lamberts (Écolo). L'homme déplore aussi le climat actuel : « *Pour un politique, surfer sur la peur porte électoralement. La peur a besoin d'un bouc émissaire, et c'est celui qui n'est pas comme vous. C'est le plombier polonais qui vient me piquer mon job, c'est le réfugié syrien qui vient fouter des bombes chez moi. Dans ce climat, il est facile pour des politiques d'ériger des barrières ou de désigner des personnes comme responsables de la situation. Or, tous les murs qui se dressent en Europe*

favorisent uniquement les réseaux clandestins. » Pour le député européen, la responsabilité des partis est grande, y compris à gauche, dans les réponses apportées à la crise migratoire. « *Finalement, une partie de la gauche, voyant la société se tourner vers des solutions plus droitières, prend des décisions plus sécuritaires et met à mal les libertés fondamentales.* »

Statut de réfugiés à sanctuariser

« *En dépit d'une indispensable politique d'asile commune, l'Union européenne semble se recroqueviller en urgence, alors qu'elle sera confrontée dès demain à de nouvelles crises migratoires* », prévient Claude Rolin (cdH), député européen. Par ailleurs, il n'est pas question de transiger sur le statut de réfugié, qui doit être sanctuarisé. « *Le droit est là et il n'y a donc pas de question à se poser quand quelqu'un est menacé sur sa liberté, sa vie, sa santé pour des raisons religieuses ou politiques* », poursuit le député.

Pour le cdH, il est indispensable que l'Union européenne vienne en aide de façon substantielle aux États bordant la zone Schengen, qui accueillent les migrants en premier lieu et réorganisent les admissions de réfugiés sur l'ensemble du territoire européen. En outre, il est inacceptable que des États membres bénéficient des avantages de l'espace européen et remettent en cause les accords, tournant le dos à la solidarité en matière d'asile et de migration.

Le cdH demande par ailleurs que la Belgique contribue pleinement à la construction de cette politique européenne. « *Au-delà du défi humanitaire, l'immigration est une réalité à prendre en compte pour assurer le bon fonctionnement de nos sociétés et assumer le financement de nos systèmes de sécurité sociale* », ajoute Claude Rolin.

Des critères précis pour nos politiques migratoires

Également interviewé à ce sujet, Olivier Maingain (Défi) s'inquiète des conditions d'accueil des demandeurs d'asile en Belgique, notamment du respect du statut de réfugié, garanti par le droit européen et international. « *Notre pays doit s'y conformer intégralement, sans que monsieur Francken invente de nouveaux statuts* », rappelle le président de Défi. Tout l'enjeu, à ses yeux, est de lutter contre les réseaux de traite des êtres humains. « *Il faut s'en donner les moyens. Il faut surtout se coordonner au niveau européen pour mieux mener nos politiques migratoires sur base de critères précis, mieux identifiés, plutôt que de laisser arriver sur les côtes méditerranéennes des populations livrées à*

elles-mêmes. » Olivier Maingain souhaite aussi un vrai débat de société sur la question : « *On n'ose pas dire aux populations qu'il y aura toujours des phénomènes migratoires et qu'il vaut mieux les accompagner, les encadrer, sur base de critères clairs et transparents de sélection des candidats à la migration.* »

Agir sur les causes

Pour le PTB enfin, les politiques actuelles contribuent à faire des demandeurs d'asile et des migrants en général, des citoyens sans droit. « *Ce sont des personnes maintenues dans une situation de grande insécurité et de pauvreté* », dénonce David Pestieau (PTB), vice-président du parti marxiste. « *La régularisation des sans-papiers ne peut plus dépendre de l'arbitraire du seul Office des étrangers. Elle ne peut pas se faire au cas par cas, sans règles claires, mais au gré de tel ou tel ministre* », poursuit-il. Face à la crise migratoire, David Pestieau rappelle aussi qu'une telle situation relève d'abord de la responsabilité des pays occidentaux, « *en déstabilisant par des guerres le Moyen-Orient* ». Pour le PTB, il faut agir sur les causes, en refusant de participer à des interventions militaires hors du cadre de l'ONU ou en améliorant les rapports Nord-Sud. « *Aujourd'hui, le gouvernement préfère signer des accords d'aide au développement liés à des politiques de blocage de migration. En un mot, on donne de l'argent pour construire des murs et empêcher les gens de se déplacer sans résoudre les problèmes structurels.* » 

Les migrations, pensables sans ouverture des frontières ?

Peut-on penser les migrations sans l'ouverture des frontières ? La réponse est double : « oui » et « non ». Parce que nous ne vivons pas sous un régime de fermeture complète, laquelle est sélective et comporte donc une part d'ouverture.

Par Jean-Pierre Alaux
Juriste et membre du Groupe d'information
et de soutien des immigrés (GISTI)

Les migrations constituent une réalité qui s'est accommodée d'un régime de fermeture plus ou moins sélectif des frontières, selon les moments, au gré de la volonté des États du Nord. Selon les dernières statistiques disponibles, 57 % des flux migratoires des années 2000-2013 sont, par exemple, orientés Sud-Sud, tandis que, dans les flux du Sud vers le Nord, la part des diplômé.e.s de l'enseignement supérieur a augmenté de 70 % au cours des dix dernières années. La hausse des mouvements Sud/Sud est, en grande partie sans doute, la contrepartie d'une fermeture amplifiée du Nord. Quant à l'élévation du taux des « cerveaux » du Sud autorisés à s'installer au Nord, elle confirme une domination très ancienne, en l'aggravant dans la mesure où il s'agit du prélèvement d'une ressource humaine plus stratégique et plus précieuse pour le développement du Sud que les prélèvements traditionnels. Eurostat nous apprend également

que les ressortissant.e.s des pays tiers admis.e.s à s'installer dans l'UE sont très majoritairement originaires de pays à indice de développement humain (IDH) élevé (44,8 %) ou moyen (47,8 %), tandis que seulement 7,8 % proviennent de pays à IDH faible.

Visas : situation kafkaïenne

Du point de vue des États dominants, c'est tout bénéfice. Du point de vue des personnes migrantes exclues, c'est la parfaite injustice : déni de leur droit fondamental de circuler, sauf par des voies périlleuses, et avec la quasi-certitude de devenir au mieux des parias à destination, ce qui présente encore quelques avantages économiques pour les sociétés d'arrivée (comment dire « d'accueil » ?).

L'obligation de visa, qui est l'un des principaux outils de cette sélection socialement discriminatoire,

continue, en dépit de son encadrement par quelques règles, à repasser sur l'arbitraire. Pour les plus précaires, les moins scolarisés ou les plus en danger, l'exigence d'un passeport peut être insurmontable. Dans l'hypothèse où cet obstacle serait franchi, le suivant intervient aussitôt, sous forme de procédure toujours plus complexe et onéreuse de demande de visa à des consulats inaccessibles qui imposent de façon croissante l'usage de l'ordinateur. Nouvelle sélection à caractère purement social, sans aucun recours juridictionnel possible puisqu'elle a réussi à interdire la demande.

Les personnes exposées à des risques de persécutions sont les seules qu'on ne peut pas punir pour avoir franchi les frontières d'un État sans autorisation (art. 33 de la convention de Genève) pour peu qu'elles sollicitent une protection à leur arrivée. Mais, sauf les nationalités dispensées de visa, évidemment rarement victimes de persécutions, l'accès à un avion nécessite l'obtention d'un visa, même pour les Syriens ou les Irakiens aujourd'hui. Et voilà comment, là encore, l'obligation d'autorisation d'entrée lamine le droit bien sûr sacré de fuir des menaces.

Liberté de circulation pour plus de justice

Il n'existe pas de bonne fermeture des frontières, fût-elle partielle, parce qu'elle viole nécessairement les droits individuels les plus fondamentaux. Ce n'est pas son seul travers. On nous affirme que,

Il n'y a aucune chance que l'ouverture des frontières se solde par un hold-up du marché du travail par les migrant·e·s.

notamment dans une période de crise économique, l'ouverture des frontières mettrait à mal ici, dans la partie prospère du monde, le marché du travail et tous les dispositifs de protection sociale. Il est absolument évident que cette ouverture les perturberait. Mais on ne voit pas bien pourquoi la loi du marché qui, pour les libéraux, permet d'équilibrer l'offre et la demande, échouerait devant la liberté de circuler. Surtout si – ce qui n'est pas libéral – nos États récupéraient à cette occasion les pouvoirs de contrôle dont ils se dessaisissent, notamment sur l'emploi illégal et le travail au noir.

À plus long terme, en visant à pérenniser nos priviléges, la fermeture des frontières préserve surtout les conditions qui font des inégalités une donnée structurelle de l'état du monde, avec son cortège de catastrophes permanentes, par exemple le fait qu'il y ait encore, sur notre planète, 805 millions de personnes qui souffrent de malnutrition chronique et 2 milliards de ce que les spécialistes appellent la « faim cachée ».

Sans parler du sida contre lequel les trithérapies sont devenues disponibles en 1996. Mais pas pour tout le monde, notamment sur le continent africain. Pour prendre l'exemple des 20 millions de séropositifs africains, il est clair que si un mouvement fort d'exigence en leur faveur d'un droit d'installation en Occident faisait irruption sur la scène publique, les États chercheraient sans doute avec plus de détermination les moyens de permettre à l'Afrique de bénéficier des trithérapies.

Que croyez-vous qu'il arriverait si la liberté de circulation devenait un droit absolu ? Contre les épidémies comme contre les principales injustices qui expliquent l'essentiel des mouvements migratoires, la communauté internationale ferait

enfin de la prévention. Au lieu de se murer dans une protection défensive qui laisse en l'état les inégalités, elle mettrait en place des mécanismes correcteurs. Au lieu de multiplier les remèdes contre les effets migratoires inhérents à l'injustice, elle se lancerait dans des politiques offensives d'équilibrage.

S'attaquer aux causes

Même si toute la « misère du monde » ne se précipiterait pas dans les pays dominants en cas d'ouverture, il y a fort à parier qu'ils enregistreraient cependant une pression migratoire plus forte. Mais il n'y a aucune chance que l'ouverture des frontières se solde par un hold-up du marché du travail par les migrant·e·s ou par l'effondrement de la protection sociale. L'ouver-



Pour les plus précaires, les moins scolarisés ou les plus en danger, l'exigence d'un passeport peut être insurmontable.

ture pousserait les États à défendre l'un et l'autre, en s'attaquant aux causes structurelles des flux migratoires. Au lieu de les contrer en aval par la répression à coups de nouvelles injustices, ils s'efforcerait sans doute d'en réduire les causes en amont grâce à une politique de répartition des richesses à l'échelle planétaire.

Il est également possible que la liberté de circulation pousse l'Occident à créer les conditions d'une multiplication du nombre d'États respectueux des droits fondamentaux de façon à partager le « fardeau » migratoire avec eux. Et cela, non pas comme aujourd'hui (réforme en gestation au sein de l'UE de la réglementation relative à l'asile), en jouant sur la notion fictive de « pays tiers sûrs » (la Turquie par exemple, voire la Libye). Car, sous un régime de liberté de circulation à l'échelle planétaire, ce sont les personnes persécutées elles-mêmes qui éliraient les États dans lesquels existe une protection réelle.

Frontières symboliques

Mais il n'est pas absolument assuré que, dans la réalité, ouverture des

frontières et liberté de circulation entraînent la totalité des conséquences positives ici attribuées. Cela ne change rien au fait qu'elles recèlent sans conteste un effet dynamique capable de contribuer à l'atténuation de l'injustice et à la consolidation de l'égalité à l'échelle planétaire.

Dans son dernier livre, *La Double Impasse*, Sophie Bessis s'interroge sur un autre effet de la clôture sélective des frontières. « *Plus les frontières classiques se délitent sous son effet* [celui de la mondialisation des échanges], *plus les frontières symboliques se renforcent* », observe-t-elle. « *Les frontières géographiques cèdent le pas aux frontières identitaires.* » Et de conclure sur ce point : « *Le retour au marquage racial, ethnique ou religieux [...] sert aujourd'hui à faire frontière.* »

C'est une autre dimension du contrôle des frontières qui s'ajoute à la frontière de classes. Depuis le 11 septembre 2001 – l'attentat du World Trade Center –, la frontière identitaire creuse à son tour des fossés entre les cultures et les croyances. Et l'on ne peut douter que cette autre discrimination, qui elle aussi relève de la domination, ne contribue à muscler l'hostilité, voire la haine, mettant en péril la paix mondiale. Tout cela fait que, non, l'on ne peut plus penser les migrations sans ouverture des frontières... 

La libre circulation n'est pas une bonne idée !

Spécialiste de la question des frontières, Michel Foucher¹ vient de publier un nouvel ouvrage dans lequel il épingle un certain retour des frontières, en guise de réaffirmation régaliennes, dans un courant néonationaliste.

Propos recueillis par Sandra Evrard
Rédactrice en chef

Espace de Libertés : On observe actuellement deux mouvements qui semblent contradictoires : l'érosion de l'État-nation et une volonté de construire des murs, donc davantage de frontières, de la part de plusieurs États. Comment l'expliquer ?

Michel Foucher : N'exagérons pas l'importance des « murs ». Même aux États-Unis, la frontière américano-mexicaine reste la plus traversée légalement du monde, dans les deux sens, et la plus active : 48 postes-frontières, 189 millions de passagers, 42 millions de piétons, 11 millions de camions transportant des pièces détachées des industries d'assemblage dans le contexte d'une division du travail décidée par le traité de libre échange nord-américain. La rhétorique du « mur » chez Trump va de pair avec une volonté de réduire les déficits commerciaux des États-Unis, en oubliant que la moitié des marchandises qui entrent sont produites par des firmes américaines. Il n'y pas de « mur » *stricto sensu* en Europe, mais des clôtures sur certains segments dont le but

est de freiner les migrations illégales face à des circonstances exceptionnelles. On observe plutôt un retour des frontières, qui n'avaient pas disparu, mais qui étaient devenues invisibles, dans l'espace Schengen. La raison en est l'émergence de menaces de nature régaliennes.

Dans votre livre, vous parlez de la notion de néonationalisme : est-ce que ce concept marque le début d'une nouvelle ère ou s'agit-il uniquement de la tentation idéologique de certains groupes ?

Nous avons bâti, avec Bertrand Badie, cette notion pour rendre compte de deux tendances lourdes : d'une part, l'affirmation nationale d'États qui tirent parti de la mondialisation sur le plan économique et transforment leurs ressources en ambition politique et géopolitique (la Chine par exemple). D'autre part, le retour des références identitaires face au risque d'érosion de l'État-nation du fait de l'interdépendance accrue de toutes les parties du monde, sur le plan économique mais surtout sur

¹ Michel Foucher est géographe, ancien ambassadeur, titulaire de la chaire de géopolitique appliquée au Collège d'études mondiales.



celui des représentations. L'angoisse est la matière première des réseaux sociaux. Le rappel des réalités nationales comme base de la décision démocratique est salutaire.

Le néonationalisme n'est-il pas surtout le reflet d'un repli sur soi et d'une hyper-focalisation sur l'identitaire. Ces deux paramètres allant de pair avec un désir de fermeture des frontières ?

Oui à l'évidence. Un repli sur soi et sur des identités imaginées qui est illusoire. Les analystes de l'élection américaine pointent que la base électorale de Trump est d'abord celle des classes moyennes et populaires blanches, qui sont mal à l'aise face à l'attention prêtée par le parti démocrate aux différentes minorités et à la concurrence sur les emplois, en raison de la stratégie

internationale des firmes américaines. Réduction des déficits commerciaux, priorité aux emplois nationaux, rhétorique de fermeture vont de pair. Le discours dur sur la frontière est une mise en scène. Le nouveau clivage politique oppose les forces d'ouverture et celles de fermeture, dans l'ensemble des démocraties occidentales. Mais ces dernières devraient être plus attentives aux difficultés des majorités qui se sentent, à tort ou à raison, négligées par la marche du monde et par les politiques en faveur des minorités (et des réfugiés).

Tout cela ne démontre-t-il pas également que l'Europe éprouve des difficultés à intégrer la mondialisation ?

La mondialisation est un concept mal défini. Pour le géographe que

je suis, il s'agit simplement d'envisager les réalités économiques et technologiques à l'échelle mondiale, et pas seulement européenne ou nationale. C'est une dimension spatiale supplémentaire, qui s'ajoute aux précédentes. Sur le plan économique, il s'agit d'un changement d'échelle des chaînes de production qui peuvent être organisées en fonction d'une géographie planétaire des coûts, du fait de la double révolution des containers et des technologies de communication à bas prix et des droits de douane abaissés. Les chaînes de valeur sont disposées à l'échelle mondiale. Il s'agit également de la mobilité des capitaux et des investissements, qui restent dominés par le dollar américain. De ce point de vue, l'Union européenne est un acteur majeur de la mondialisation. C'est le premier marché du monde. Mais cette réalité n'est pas assumée politiquement dans plusieurs pays, dont la France, qui se heurtent souvent à des États beaucoup plus libéraux (Pays-Bas, Allemagne, Suède). Au-delà, il s'agit de penser la nouvelle étape du projet de construction européenne à l'échelle du monde. Quels sont nos intérêts collectifs et les valeurs à porter face aux autres grands acteurs ? La construction européenne, rappelons-le, s'est toujours réalisée en réponse à un contexte géopolitique spécifique : reconstruction après 1945, réconciliation des adversaires, décolonisation (France, Portugal, Pays-Bas, Royaume-Uni), fin des régimes autoritaires (Espagne, Portugal, Grèce), échec de l'empire russe-soviétique. Donc par oppor-

tunité d'élargissement de l'expérience démocratique européenne.

Que pensez-vous de l'idée, certes à contre-courant, d'encourager davantage la libre circulation, notamment des migrants ?

Je ne crois pas que ce soit une bonne idée, si l'on en juge par les résultats des élections dans plusieurs pays européens, notamment en Allemagne. Et la migration Sud-Nord s'encourage toute seule, si l'on peut dire, en raison de la connaissance plus grande des différences de niveau de vie et d'opportunités entre l'Europe et les régions du Maghreb et de l'Afrique de l'Ouest. C'est une forme de mondialisation par le bas. L'enjeu est d'abord d'organiser la mobilité, par des pactes de mobilité entre les États de départ et ceux d'arrivée. Et surtout bien comprendre que, et ceci vaut également dans les Balkans, désormais bien des citoyens préfèrent changer leur propre vie que celle de leur pays. A fortiori quand il leur paraît non réformable sur le plan politique, ils décident alors de partir vers d'autres horizons. La question est celle de la nature de la vie politique dans des États comme le Sénégal, la Guinée ou la Côte d'Ivoire, pays de départ, autant que ceux en crise.



Bertrand Badie et Michel Foucher,
« Vers un monde néo-national ? »,
Paris, CNRS, 2017,
220 pages.
Prix : 20 euros

Le climat va redistribuer la population

L'ONU annonce 250 millions de réfugiés climatiques à l'horizon 2050. Actuellement, 85 % des événements environnementaux extrêmes qui poussent les populations à l'exil sont déjà liés au réchauffement climatique. Pourtant, la question est souvent éludée, dans un effarant déni de réalité. Interview de François Gemenne, directeur de l'Observatoire Hugo (ULg).

Par Sandra Evrard
Rédactrice en chef

Espace de Libertés : On entend peu parler des migrants ou déplacés climatiques, pourquoi ?

François Gemenne : Ces migrations sont déjà en cours. Il ne s'agit pas d'une menace lointaine, mais d'une réalité. À la clôture de la COP23, les États se sont félicités qu'il n'y avait pas eu de recul. En 2015, les gouvernements s'étaient accordés sur une hausse de 1 à 2 degrés d'ici 2100. Mais pour atteindre cet objectif, il faut revoir à la hausse nos engagements, d'ici 2020. Il y a un abîme entre la gravité de la situation et les positions politiques. Car pour l'instant, nous sommes sur une trajectoire de 4 degrés supplémentaires, ce qui semblait être de la science-fiction il y a encore quelques années. Il y a cinq ans, lorsque nous envisagions des scénarios de 4 ou 6 degrés supplémentaires (par rapport à l'ère post-industrielle), il s'agissait de projections exploratoires. Aujourd'hui, il

s'agit du scénario le plus probable. Pourtant, actuellement, le deuxième pays émetteur de GES (émission de gaz à effet de serre) est devenu un passager clandestin et les décideurs politiques nous plongent dans une inertie et une apathie. Notons cependant qu'en Allemagne, les négociations pour la formation d'un gouvernement à la mi-octobre, ont coïncidé sur deux points : le climat et les migrations. Ce n'est pas un hasard, car ce sont les deux grandes questions du XXI^e siècle.

Comment expliquer cet invisibilisation des réfugiés climatiques ?

Nous sommes dans une sorte de logique de gestion de modèles hérités des années 1950-1960 que nous nous refusons de réinventer et de remettre en question. Nous fonctionnons donc toujours avec les mêmes cadres de pensée, inadaptés aux réalités d'aujourd'hui.



Avec un scénario probable d'une hausse de 4 degrés d'ici 2100, quelles seraient les répercussions ?

Cela nous fait entrer dans ce que nous appelons un point de basculement, qui comporte deux questions. La première étant : quelle sera l'habitabilité du monde ? Pourrons-nous encore habiter dans tous les endroits de la planète comme aujourd'hui ? Si l'on prend une situation connue : des températures de 54 degrés de manière prolongée en Iran et au Koweït cet été, nous pouvons répondre que nous dépassons la capacité d'adaptation des êtres humains. Nous sommes donc face à un risque que certaines régions deviennent inhabitables. Ces effets se font déjà ressentir dans des pays qui ne sont pourtant pas responsables des émissions. La deuxième question est celle du seuil de

rupture. Les climatologues avertissent qu'au-delà de 2 degrés, l'on passe dans un point de basculement, une *terra incognita*, qui aura bien entendu un impact sur la vie des populations de cette planète. On évoque une hausse des océans de 6 mètres après la fonte de la calotte glaciaire, des courants marins qui pourraient s'inverser, avec un impact sur le climat, notamment des zones de l'Afrique subsaharienne qui deviendront inhabitables. Le climat va redistribuer la population humaine, ce qui pose la question des frontières, d'un point de vue géographique et générationnel. Mais si l'on ne sort pas du paradigme des frontières, je pense que nous courrons à la catastrophe. Les frontières ne peuvent plus constituer un totem de nos identités. C'est une liste de solutions pour lutter contre les populismes et la xénopho-

C'est toute la question du cosmopolitisme qui est posée, et de notre capacité à nous reconnaître comme formant une seule humanité.

bie. Il s'agit d'une question de courage politique !

Quelles sont les échéances pour faire face à ces gros changements ?

Il se passe généralement une à deux générations pour que l'on ressente les effets des émissions en cours. Nous devons donc agir aujourd'hui pour des gens que nous ne connaissons pas, car ils sont éloignés géographiquement (continent africain, îles lointaines), mais aussi générationnellement, puisque cela touchera nos descendances. C'est donc toute la question du cosmopolitisme qui est posée, et de notre capacité à nous reconnaître comme formant une seule humanité, avec une identité commune qui dépasse nos frontières. Voilà pourquoi c'est si difficile de réagir à ce changement climatique, c'est parce que nous n'arrivons pas à répondre à cette question !

C'est une question qui n'est d'ailleurs jamais posée comme telle ?

Mais c'est la grosse question : allons-nous pouvoir nous penser comme une humanité, reconnaître l'autre comme une partie de nous-mêmes ? Ou allons-

nous rester dans cette logique de collection de « petites Grande-Bretagne », côté à côté, avec une fermeture des frontières. Lorsque l'on regarde les modèles dynamiques des flux migratoires, on voit une interconnexion. Mais lorsque l'on regarde une carte géographique, on voit la résurgence des États-nations. Il y a un gouffre entre ces réalités. Il s'agit d'un modèle hérité des traités de Westphalie (XVII^e siècle), qui n'a plus de sens aujourd'hui. Les enjeux dépassent actuellement ceux de la souveraineté. Nous essayons d'envisager des solutions dans le cadre de nos frontières alors que l'enjeu est global. Lors du premier mandat de Bill Clinton, on parlait de « village global », de ce concept de citoyenneté universelle. Mais cela s'est accompagné d'un processus de mondialisation, avec des perdants de cette évolution, qui vont se raccrocher aux frontières comme à un dernier rempart. Le défi est de réconcilier ces deux mondes.

Les migrations pour causes environnementales sont-elles différentes des autres ?

Les migrations environnementales bouleversent complètement la manière dont nous appréhendons les flux migratoires. Mais ceux que l'on appelle les migrants économiques (provenant par exemple d'Afrique subsaharienne) sont déjà des migrants environnementaux ! L'économique et l'environnemental sont liés. Le nombre de gens qui habitent dans des zones vulnérables ne cesse d'augmenter. Les flux migratoires sont aujourd'hui fragmentés et les raisons qui les sous-tendent s'imbriquent les

unes dans les autres. Et nous demeurons face à un régime migratoire et à un système d'asile qui n'offrent plus de réponse à ces problématiques, avec une frontière vue comme une variable d'ajustement : plus on l'ouvre, plus on aura de migrants. Cela ne fonctionne pas comme cela ! On continue à voir la migration comme une anomalie, comme un problème à résoudre, ce qui nous empêche de penser une politique structurelle de transformation de notre monde.

Quelles stratégies adopter pour provoquer le changement ?

Nous avons 20 ans pour agir, il faut le faire là où nous le pouvons. Il y a la tactique du colibri (cf. Pierre Rabhi et le petit colibri qui essaye d'éteindre un incendie avec quelques gouttes : il fait ce qu'il peut à son échelle) et celle du sanglier, qui déracine des arbres pour faire une allée coupe-feu dans la forêt. La stratégie du colibri est positive, ne serait-ce que psychologiquement, mais elle ne résout que 20% du problème et elle ne doit pas nous empêcher d'aller plus loin. Nous pouvons par exemple faire des choix collectifs, notamment en matière de finances. Actuellement, les énergies fossiles sont dix fois plus financées que les énergies durables. Certaines banques ont décidé de ne plus financer le fossile au travers des placements en assurances-vie. C'est un choix que nous pouvons par exemple effectuer. On pourrait aussi envisager de donner moins de poids aux actionnaires et de redonner plus de pouvoir aux dirigeants d'entreprises, afin d'influer sur les choix d'investissements et de gestion.



Observatoire Hugo (ULg), institut de recherche spécialisé dans les questions des changements environnementaux et des migrations
<http://labos.ulg.ac.be/hugo>

Les frontières ne peuvent plus constituer un totem de nos identités.

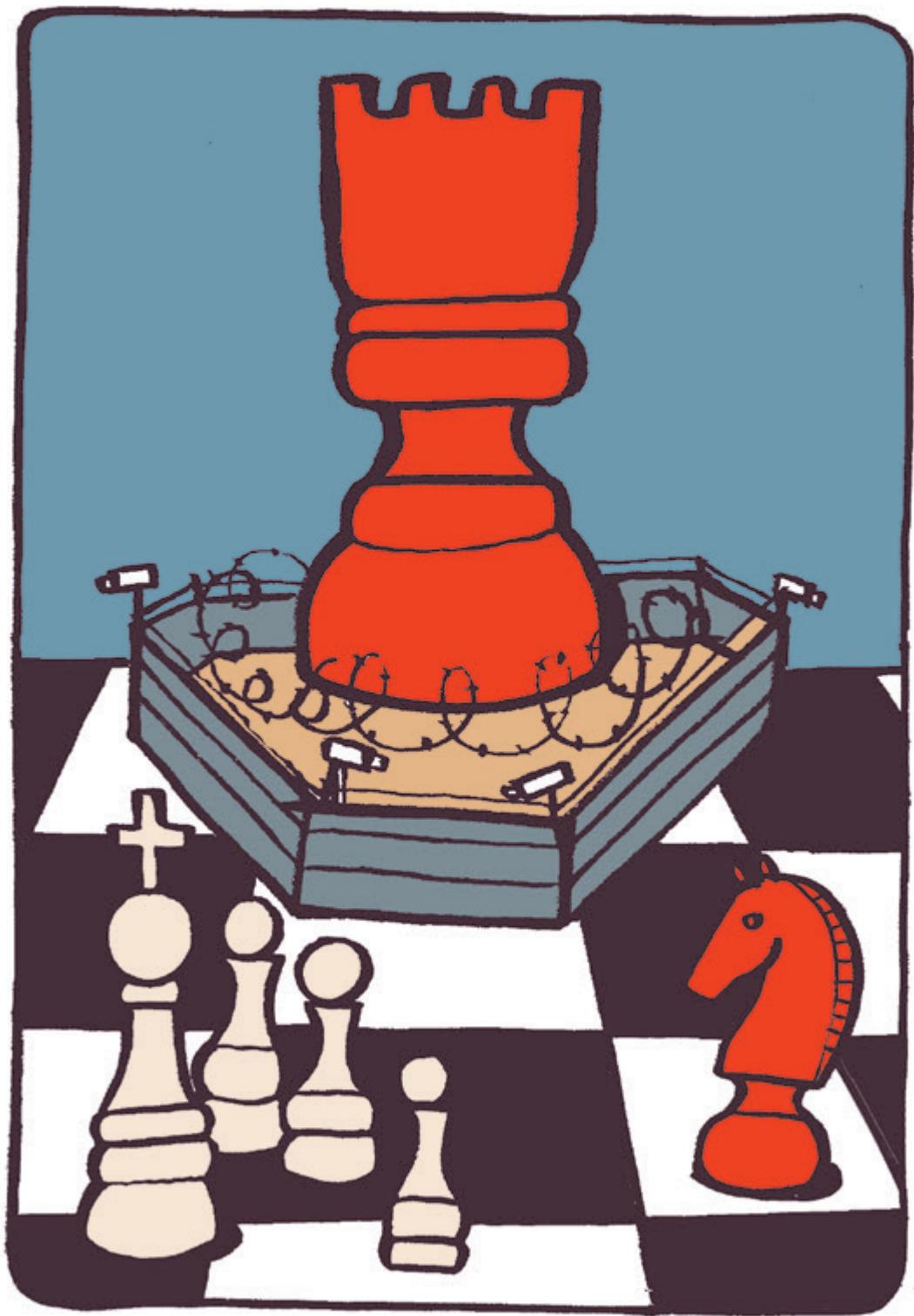
Et au niveau politique ?

Nous sommes face aux limites de notre système démocratique et capitaliste : ni l'un ni l'autre ne sont équipés pour faire face à cet enjeu, car ils sont basés sur des logiques courts-termistes. Le philosophe suisse Dominique Bourg propose par exemple la création d'une « chambre du long terme », à côté des parlements et des gouvernements, qui réfléchirait et veillerait aux choix politiques adoptés sur plusieurs années.

Prévoit-on déjà un statut d'apatride climatique ?

Il est certain que nous sommes face à un vide juridique au niveau du droit international qui ne prévoit pas les motifs environnementaux de migrations. Alors que dans les premiers travaux constitutifs de la législation actuelle, cela avait été envisagé ; aujourd'hui, certains proposent d'amender la Convention de Genève, de créer un visa spécifique... Cela va dans le bon sens, mais en fin de compte, il ne faudrait pas éluder le fait qu'il s'agit avant tout d'une question politique. 

Circulez, y a tout à voir !



Au Snark, la chasse continue

Tout commence en 1968, autour d'un verre à la brasserie Verschueren, à Saint-Gilles. Quelques jeunes intellectuels, rêveurs et engagés, imaginent un projet fou. Un lieu d'accueil pour enfants a-scolaires qui allierait antipsychiatrie et pédagogie institutionnelle. Près de 50 ans plus tard, le Snark a survécu. Et c'est peu dire !

Par Johanna de Villers

Déléguée « Étude et Stratégie » - CAL/COM

Fin octobre 2017, il pleut sur les terriels et les corons de La Louvière. Une route en cul-de-sac avec, au bout, une sorte de château perdu dans la brume : c'est le Snark¹, cette école pas comme les autres. Fabricio Sedda m'accueille chaleureusement. Il est directeur du service résidentiel pour jeunes. Il faut bien « *me mettre dans une case, c'est l'administration qui le demande* », précise-t-il non sans malice. Des élèves viennent m'embrasser, comme si j'étais membre de l'équipe, leur jeunesse interpelle.

Le Snark, en deux mots, c'est un centre psychothérapeutique et pédagogique, soit la combinaison d'un service résidentiel (SRJ) pour jeunes et d'une école² : deux ASBL, deux directeurs, deux équipes qui accompagnent jour et nuit environ trente adolescent·e·s âgé·e·s de 12 ans à 16 ans, et en 1^{re}, 2^e ou 3^e secondaires.

Résister à l'épreuve du temps

Le Snark fut créé le 1^{er} septembre 1970, avec l'ambition de mixer institution d'accueil et école secondaire,

psys et pédagogues, éducateurs et profs, en liant le tout par la gestion collective. Le rêve de ses créateurs, notamment Jean-Luc Outers qui en écrira le roman³ : construire un centre d'accueil pour adolescents, alternatif tant du point de vue pédagogique que psychiatrique... dans la foulée des *Libres enfants de Summerhill*, établissement anglais à la pédagogie d'inspiration libertaire.

La soif d'inventer et le refus des catégories sont alors absous. Pourtant, il faudra bien rentrer dans certaines cases : ce sera celle de l'enseignement général « spécial » de type 3, celui destiné aux élèves présentant des troubles du comportement. Du « type 3 forme 4 », comme on dit dans le jargon scolaire, dédié à accueillir des jeunes aux profils très variés : troubles caractériels, névrotiques, prépsychotiques, autistiques, tous avec une intelligence dite « normale ». Et des anamnèses tout aussi variées : misère familiale et sociale, abandon, adoption, violences diverses, troubles psychiatriques.

¹ Le nom du projet vient du roman de Lewis Carroll, *La Chasse au Snark*, 1876.

² Le Snark est une école « libre non confessionnelle » affiliée à la Fédération des établissements libres subventionnés indépendants.

³ Jean-Luc Outers, *De jour comme de nuit*, Arles, Actes Sud, 2013, 352 pages.

⁴ Agence pour une vie de qualité, Région wallonne.

⁵ Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire.

Au Snark, un jeune n'égale pas un autre, l'accompagnement ne peut être qu'individualisé et les résultats non mesurables. Cela dit, la plupart retournent dans l'enseignement ordinaire ou s'orientent vers une formation professionnelle (via l'enseignement technique de qualification ou en centre d'éducation et de formation en alternance).

Que reste-t-il de la gestion collective ?

Au départ, le Snark se voulait un projet révolutionnaire, totalement égalitaire, basé sur la gestion collective. Celle-ci reposant sur trois principes : une assemblée générale souveraine, l'égalité salariale et l'élection par l'AG des directeurs (un pour l'école et l'autre pour le SRJ) tous les 3 ans. En 2017, l'école est depuis longtemps sortie de la gestion collective et de la redistribution des salaires. Du côté du SRJ, on en a conservé quelques bribes : les assemblées générales du vendredi, la répartition égalitaire des tâches (tout le monde cuisine à tour de rôle, chacun peut être référent « jeune », les nuits sont assurées par tous) et la rotation du poste de direction (qui embarrasse bien l'administration).

L'école et le SRJ se sont peu à peu éloignés, mais se rassemblent toujours autour des jeunes. Pour la première fois, cette rentrée, un jeune du SRJ va à l'école à La Louvière. Il faut dire que beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis 1968, la gestion collective a subi l'épreuve de la réalité, des conflits, de la rupture générationnelle entre fondateurs et jeunes recrues,

© AFP/Amélie Benoist/BSIP



L'écoute, l'entraide et l'acceptation de la différence : des valeurs-clés pour accueillir tous les élèves.

des désillusions, de la violence de jeunes en détresse. Sans compter la violence institutionnelle ressentie à travers les nombreuses réformes de l'école qui ont contraint les enseignants à travailler dans un cadre de plus en plus étroit : référentiels, programmes, épreuves certificatives externes, inspection... La dimension psychothérapeutique s'est progressivement noyée dans ces missions scolaires précises. Du côté du SRJ, on a un peu plus de souplesse, mais le cadre est aussi devenu de plus en plus contraignant : l'AVIQ⁴ et l'AFSCA⁵ veillent au grain. Les chambres sont désormais munies d'alarmes et les jeunes ont leur plan de travail réservé en cuisine.

La question qui se pose aujourd'hui est : peut-on poursuivre une utopie de liberté dans un cadre de plus en plus contraint et en résistant à l'épreuve du temps ? Il semble bien que oui ! Le Snark, version 2017, en est la preuve. 



À (re)voir

« La chasse au Snark »

De François-Xavier Drouet

FR • 2013 • 95'

À (ré)écouter

« Une école pas comme les autres »

Émission radio réalisée par Pascale Tison

RTBF • Mai 2017





**74 Dénominateur commun(autaire) :
le docu**

76 Une messe athée et révolutionnaire

**78 Que reste-t-il de la jeunesse
égyptienne ?**

Dénominateur commun(autaire) : le docu

À coups de projections, ARGOS et l'ISELP exposent des films documentaires de création comme des œuvres encadrées. Les deux institutions bruxelloises sondent les communautés, leurs rapports avec le monde, ce qui les lie et les délie, et les portes à ouvrir pour y pénétrer.

Par Amélie Dogot
Secrétaire de rédaction

Dans notre monde contemporain, dominé par l'individualisme, elles persistent. Elles ont incarné l'utopie, évoquent l'entre-soi, le repli parfois. Quelles idées nous faisons-nous aujourd'hui des communautés ? Quels sont les seuils à franchir pour aller à la rencontre de l'autre ? Comment se définit une communauté ? Autant de questions interpellantes quand on s'intéresse au vivre ensemble, et donc à

la coexistence d'individus formant un tout, un « ensemble de personnes unies par des liens d'intérêt, des habitudes, des opinions ou des caractères communs » comme la langue, l'origine, la citoyenneté, le vécu... ou la passion du cinéma du réel.

« COM ∩ U TIES », l'exposition organisée par l'Institut supérieur pour l'étude du langage plastique (ISELP)

Alors que l'ISELP s'est muée en salle de cinéma (cf. notre double page ci-avant), ARGOS a pris la forme d'un lounge vidéo inspiré des salons du XIX^e siècle : deux espaces communautaires emblématiques.



© Dirk Pauwels

– francophone – et l'ARGOS, Centre for Art and Media – néerlandophone (comme son nom ne l'indique pas) lance des pistes qui apportent des éléments de réponse à travers une large sélection de films documentaires et de vidéos de la collection d'ARGOS. Avec 46 courts, moyens et longs-métrages réalisés par une quarantaine d'artistes – le film documentaire étant considéré ici comme une œuvre d'art contemporain – de Belgique et d'ailleurs, ce sont des heures de visionnage en perspective.

Sur le seuil de l'altérité

«Appréhender les communautés aujourd'hui – et après Mai 68 – consiste bien moins à observer leurs multiples revendications en tant que groupes singuliers qu'à interroger les seuils qui les déterminent dans leur relation à l'Autre» : voilà pour le scénario. «Une communauté n'existe que par son rapport à l'Autre. Et chaque individu est Autre au sein de cette communauté», ajoute Maïté Vissault, co-curatrice de cette exposition de documentaires pour le moins originale.

«L'exposition s'articule en quatre chapitres, quatre façons d'appréhender les communautés», nous expliquent les curateurs Ive Stevenheydens et Maïté Vissault. «Une première sélection de films a été faite sur la base du thème, puis nous les avons articulés en catégories afin de leur donner une cohérence», poursuit la curatrice de l'ISELP. «Le corpus est très vaste, il fallait un classement.» Ainsi l'urbanité, la sociabilité, la politique et l'environnement sont autant de portes d'entrée thématiques qui offrent un nouveau point de vue lorsque deux d'entre elles s'ouvrent en même temps.

Intersection et union

Avec toutes ces portes, on se sent d'abord un peu perdus tant le choix est grand. À ARGOS, le visionnage est individualisé, avec une liberté de choix. Comme avant d'aller au ciné, on décortique ce qui est à l'affiche. Comme dans notre salon, on appuie sur le bouton «play». On zappe d'un écran à l'autre, d'un film sur le secteur du lobbying à Bruxelles à un autre sur la commémoration de la mort d'Atatürk en Turquie, en passant par les surenchères préélectorales de Bébé Rico et Bébé Élégance au Congo et par les témoignages d'une centaine de Berlinois sur ce que c'est d'être Allemand aujourd'hui. Impossible de tout voir en une fois, il faudra revenir. À l'ISELP, le programme change toutes les trois semaines – un chapitre à la fois – et sur l'écran géant, la vision, collective, est frontale, imposée. Tourne en boucle une sélection de plusieurs films sur l'urbanité, actuellement sur l'environnement.

Peut-on parler des communautés aujourd'hui sans évoquer celles de croyant·e·s et d'athées ? «*Au sein de la communauté des êtres humains, laïque, les communautés religieuses traversent le thème général de façon transversale*», nous répond la curatrice. Les documentaires exposés dans «COM ∩ UTIES» n'offrent pas de focus particulier sur les communautés philosophiques – un thème d'expo en soi, à vrai dire – mais suscitent une réflexion globale, avec un parti-pris résolument positif : «*Les communautés aujourd'hui se forment autour de processus, traitent de synthèses et d'unions, mais rarement de rejets et de conflits.*»



«COM ∩ UTIES.
Seuils/Drempels/
Thresholds»

Exposition et
projections à voir
encore jusqu'au 17
décembre
À ARGOS et à
l'ISELP (Bruxelles)
Conférences les 13
et 20 décembre
Colloque du 25 au
28 janvier 2018
www.iselp.be
www.argosarts.org

Une messe athée et révolutionnaire

« Curé le jour, athée la nuit » : voici Jean Meslier ! Philosophe, penseur politique et humaniste du XVIII^e siècle. Un véritable précurseur des Lumières. Dans son presbytère, il écrit ses mémoires dans lesquelles il dénonce la suprématie de l’Église et du pouvoir en place. Jean-François Jacobs les adapte et les met en scène dans ce qui semble être une « messe athée ».

Par Soraya Soussi
Journaliste

Les mots explosent, les pensées basses font surface. Trois siècles après la mort du curé, sa messe athée rêvée est devenue réalité. Jean Meslier n'est pas seulement ce petit curé du village d'Etrépigny, dans les Ardennes françaises. Certes, il critique et dénonce les injustices de l'Église et autres « *abracadabrances bibliques, évangélistes et monothéistes* » dans ses mémoires. Mais il repousse la pensée critique toujours plus loin, dénonce les incohérences et l'oppression des « grands de la terre », jusqu'à rédiger un réel projet politique de libération du peuple. Et ce, avant même la Révolution française. Il est considéré comme le premier athée révolutionnaire. Impossible pour Jean-François Jacobs, metteur en scène et athée militant, de passer à côté de ce personnage et de ses écrits.

Une messe athée

Alexandre Von Sivers accueille la foule, habillé de sa soutane. Le public prend place et assiste à ce qui semble être une messe. Nous sommes au XVIII^e siècle. Le cadre est posé : ambiance feutrée, mobilier vétuste et décor religieux mais sobre. Le curé nous lit le rapport de l'archevêché de Reims. Pas très favorable... Le « bon curé » est rappelé à l'ordre. Il se rapproche trop de ses paroissiens et s'éloigne de Dieu. Obscurité.

Un fond sonore se fait entendre récitant les textes poignants et détonants de Jean Meslier. C'est bien une messe à laquelle le public assiste. Mais pas catholique. Non, en guise de liturgie, des propos révolutionnaires mais aussi des réflexions issues de recherches scientifiques, de déductions rationnelles et critiques. Une bombe explose alors dans la salle : « *Unissez-vous donc, peuples, si vous êtes sages ! Toutes les religions ne sont que des inventions humaines.*



« La bonne parole du curé Meslier »

D'après le Mémoire de Jean Meslier

De Jean-François Jacobs

Avec Alexandre von Sivers

Le 12 décembre au Central (La Louvière)

Les 14 et 15 décembre au Théâtre des Rues (Cuesmes)

La matière ne peut avoir été créée. Elle est d'elle-même son être et son mouvement. Il n'y a point de Dieu. » Et ce n'est que le début.

Le théâtre : l'église de l'athée révolutionnaire

« *Après avoir lu l'essai de Serge Deruelle sur les mémoires de Jean Meslier¹, j'ai voulu rendre hommage à ce précurseur des Lumières. Je l'ai imaginé vivant à notre époque, dans notre pays, lui qui n'a jamais pu dire tout haut, ce qu'il écrivait tout bas. Je me suis donc lancé dans la rédaction de cette pièce sous forme de messe athée. Ne pouvant plus lire, ni écrire après avoir perdu la vue, il s'est donné la mort, se considérant inutile auprès du peuple dont il était proche. Nous sommes aujourd'hui ses paroissiens, dans son église : un théâtre* », nous confie Jean-François Jacobs.

« *Pour croire fidèlement, il faut croire aveuglément ce qui est incroyable.* » Tout comme Voltaire fut conquis par les écrits du curé, Jean-François Jacobs laisse exploser la pensée athée et révolutionnaire du curé Meslier. Étant lui-même athée militant, c'était aussi la possibilité pour le metteur en scène de « prêcher la bonne parole athée ». « *Dans une église, le curé prêche la parole de Dieu, eh bien dans un théâtre, je fais prêcher les paroles de mes convictions.* » Comme le souligne Serge Deruelle, « *l'athéisme prône une séparation entre les religions et les consciences* »². L'écriture de la pièce construite dans un langage moderne nous donne à voir les premières

théories athéistes du curé prônant cette séparation du religieux, ici catholique, et de la conscience. Un message de responsabilité citoyenne auquel Jean-François Jacobs fait écho : « *Jean Meslier voulait forger l'esprit critique de ses amis, ses paroissiens, du peuple. En lui consacrant une pièce, c'est également ce que je souhaite transmettre, à mon échelle, au public et notamment aux nouvelles générations : ne jamais cesser de douter, de critiquer.* »

¹ Serge Deruelle, *Lire Jean Meslier, curé et athée révolutionnaire*, Bruxelles, Aden, 2008, 415 pages.

² « Mais comment peut-on être athée ? », dans *Espace de libertés*, n° 456, février 2017, pp. 42-45.



© Bernard De Keyzer

Le prêtre et philosophe ardennais Jean Meslier incarné par Alexandre von Sivers : un athée pas comme les autres.

Que reste-t-il de la jeunesse égyptienne ?

Avec « Rester vivants », la photographe et réalisatrice belge Pauline Beugnies dresse le portrait de quatre Égyptien·ne·s, acteurs et actrices du soulèvement de janvier 2011, qui reviennent sur leur histoire, leur parcours, leur vie aujourd’hui sous la dictature du maréchal Sissi. Un documentaire entre espoir et désillusion.

Propos recueillis par Sigrid Descamp
Journaliste

Espace de Libertés : Photographe, journaliste, vous signez votre premier long métrage documentaire. En quoi l'approche diffère-t-elle ?

Pauline Beugnies : Parallèlement à mes activités pour la presse en tant que photographe, j'ai développé des activités à plus long cours. Dont « Génération Tahir », avec un livre et une expo¹, à l'occasion des cinq ans du soulèvement de janvier 2011. L'approche était déjà plus documentaire. Il n'y pas la place pour ce genre d'histoire dans la presse aujourd'hui. Il faut savoir que j'ai quitté l'Égypte en 2013 ; l'armée avait pris le pouvoir, j'étais enceinte, ça devenait compliqué. J'étais frustrée de n'avoir pas pu aller plus loin, frustrée aussi de voir qu'ici, on abandonnait ces jeunes à leur sort. Le premier pas pour sortir de cet état a été « Génération Tahir », mais j'ai eu envie qu'on entende aussi les voix des Égyptien·ne·s. Je disposais d'images d'archives d'un web-documentaire que j'avais coréalisé en 2011. Je m'y suis replongée, j'ai voulu savoir ce que ses

« acteurs » et ses « actrices » étaient devenus et je suis allée les retrouver.

Le documentaire, est-ce le nouvel espace d'expression des journalistes ?

Comme beaucoup, j'ai étudié le journalisme, portée par un idéal, avec l'envie d'apporter de la nuance, de la profondeur... Avec le documentaire, j'y arrive. Je peux y assumer un point de vue fort, le défendre. Ce qui devient difficile dans les médias.

D'où vient votre intérêt pour la situation égyptienne ?

Je suis partie au Caire pour apprendre l'arabe. Au bout d'un an, je n'étais pas satisfaite de mon niveau, je n'avais pas non plus pris assez de photos à mon goût, alors, je suis restée. J'étais sur place depuis trois ans quand le soulèvement s'est produit. J'aimerais dire que j'ai senti tout de suite qu'il se passait quelque chose de fort, mais ce n'est pas tout à fait exact... Par contre, je me

¹ Auxquels nous avions déjà consacré un article en avril 2016.

rendais compte que l'image de l'Égypte à l'extérieur était erronée. C'était déjà une dictature militaire sous le régime de Moubarak, et on ne la voyait que comme une destination de vacances. Les jeunes Égyptiens se sentaient complètement exclus de la société. J'ai alors débuté un travail sur cette jeunesse activiste vers 2010. L'événement marquant a été le passage à tabac de Khaled Saïd par la police à Alexandrie. Ça a rassemblé des jeunes des quatre coins du pays. Rassemblements auxquels j'ai assisté. Ce qui m'a permis de vivre ensuite le soulèvement de 2011 de l'intérieur. J'ai quitté le pays en 2013. J'y suis retournée en mai 2014 pour effectuer les repérages. J'ai retrouvé là-bas des gens déprimés.

Vous êtes-vous sentie en danger ?

Non. Mais cela pourrait arriver. Le film ne peut pas être montré en Égypte. C'est trop dangereux pour les gens qui y témoignent. Aujourd'hui, un homme va en prison simplement parce qu'il porte un T-shirt arborant un message contre la torture. Beaucoup ne veulent plus parler, ils ont peur.

Ces quatre jeunes que vous retrouvez, on les sent pourtant moins effrayés que dépossédés, déprimés... Pourquoi restent-ils en Égypte ?

L'une d'eux, Eman, a fui au Qatar. Elle était en danger à cause des relations de sa famille avec les Frères musulmans. D'autres, comme Soleyfa, que je connais depuis des années et avec qui j'ai marché le premier jour de la révolution, hésitent. Mais ils restent car ils se sentent investis d'une mission. Cette

© Pauline Beugnies



Quasi 7 ans après le début de la révolution, que reste-t-il des espoirs de la jeunesse égyptienne ?

contradiction permanente est intéressante. Tout ce qui représente une opposition est menacé. Les agents de changement sont des victimes potentielles de disparitions forcées, d'arrestations arbitraires... Au début, il y en a eu des milliers, le but était d'instaurer un climat de terreur.

Comment voyez-vous l'avenir ?

Je crains que ça explose à nouveau. L'inflation économique est énorme, le mécontentement de la population grandit... Certains évoquent la réorganisation des Frères musulmans, mais je n'y crois pas : beaucoup ont été tués ou le sont aujourd'hui. Avec l'aval de nombreux chefs d'État, qui ferment les yeux.

Que peut-on faire ?

Se poser la question, c'est un bon début ! Il faut en parler autour de soi. Une prise de conscience peut nous permettre de rappeler nos politiciens à l'ordre.



« Rester vivants »

De Pauline
Beugnies

BE • 2017 • 110'

Le 10 décembre au
Quai 10 (Charleroi)

Le 14 décembre au
Plaza (Mons)

www.generationtahrir.net

Boulangère, oui ! Philosophesse, non !

Par Milady Renoir
Ecrivaine

En France, depuis que Marc Levy est pro-féministe en clappant le goulot de Bernard Pivot¹, depuis Mitterand qui charge Patricia Niedzwiecki² de féminiser le Larousse, depuis De Gaulle qui a compris les « *Françaises, Français* », depuis Rousseau qui, en s'adressant à Mme Latour, déplore que « *la peintresse ne l'ait pas flattée* » (1763), il y aurait ces exemples anti-masculinistes (malgré eux ?) baignant dans le berceau de l'humanité française.

Bonnes gens (féminin pluriel), ne craignez rien dans vos chaumières, la grande gardienne du temple nous met en garde. L'écriture inclusive, ce péché selon l'Académie française (composée depuis 1980 de huit « immortelles », dont cinq déjà mortes) : « *Devant cette aberration “inclusive”, la langue française se trouve désormais en péril mortel.* » Bobonne, retourne au tricot, espèce de mé(na)gère apprivoisée !

Le monde compte à peine onze femmes chef·fe·s d'État et treize chef·fe·s de gouvernement. Si peu de représentation ! Mieux vaut faire preuve de « réalisme » (=> dessous de table de la réalité) ? C'était sans compter les quelques 314 irréductibles enseignant·e·s gaulois·e·s qui ont décidé d'appliquer sans attendre le guide pratique publié

par Hatier à la rentrée scolaire 2017. Ce manuel(·le ?) préconise l'écriture inclusive pour les noms de métiers, grades, fonctions, titres, lesquels s'accordent alors selon le genre (« une autrice », « une maire »). Au pluriel, le masculin ne l'emporte plus sur le féminin. Grâce au point médian, les deux genres sont inclus (« les agriculteur·rice·s », « les électeur·rice·s »). Quand c'est possible, un adjectif plus universel se substitue aux mots « homme » ou « femme » « droits humains » remplace « droits de l'homme »).

L'écriture inclusive à l'oral ? Complexé, à inventer. « *Et à l'écrit, que feront les dyslexiques ?* » Discriminer la moitié de l'humanité, oui mais les dyslexiques, non. Faux débat.

Un prof de philo progressiste-marxiste évoque : « *C'est un propos avant une esthétique, c'est une représentation hypervalorisante pour les filles surreprésentées (sans jugement dévalorisant) dans les universités littéraires et sciences humaines. Mes collègues annoncent “ça prend un temps dingue, faut un clavier adéquat, ça nous bassine”, et iels jettent le E, le bébé, le congé menstruel avec l'eau du bain.* »

Liberté (hum), égalité (hum), fratern... sororité ? Y a du chemin(ée) ! 

1 Jean Talabot, « Écriture inclusive : Marc Levy pas d'accord avec Bernard Pivot », mis en ligne le 12 novembre 2017, sur www.lefigaro.fr.

2 Patricia Niedzwiecki, *Le manuel du genre*, Bruxelles, Irdecof, 2016, 141 pages.

Les Pompes Funèbres Générales de Belgique

s.a. **Tielemans**

Maison fondée en 1875

Funérailles civiles

de toutes classes et crémation

Chaussée d'Alsemberg 19 - 1060 Bruxelles

Tél. 02 537 05 64

Direction : Michèle et Jacques Delrieu-Raulier

Funérailles Wyns

Transferts,
Funérailles, Crémations,
Assurances décès,
Contrats personnalisés

24h/24h

Tél : 02 538 15 60
GSM : 0477 28 76 26

Rue aux Laines 89
1000 Bruxelles
(près de St Pierre Et Bordet)

Contact : Dominique Peeren



**SOCIETE BELGE
POUR LA
CREMATION**

Association sans but lucratif
Fondée en 1906

Seuls, au service du public,
nous défendons la dignité de l'idéal
crématiste. Faites-vous membre
Assistance, complète
et désintéressée

DOCUMENTATION GRATUITE
SUR DEMANDE ET SANS
ENGAGEMENT

Boulevard Maurice Lemonnier, 1
1000 Bruxelles
02 513 03 96

annonces

Théâtre, émissions, collecte... les bonnes énergies



AIDEZ-LES À CONSTRUIRE L'AVENIR

Faites un don pour transmettre la mémoire

Effectuez votre versement de soutien sur le compte BE86 0682 1981 4050 des Territoires de la Mémoire avec votre nom en communication

TERRITOIRES DE LA MÉMOIRE
Les acteurs de l'histoire, c'est nous !

www.territoires-memoire.be/dons

Pour toute information :
Jean-Paul Gimenne,
directeur-adjoint des services financiers
04 232 70 47
finances@territoires-memoire.be

Tout don égal ou supérieur à 40 € par an est déductible fiscalement

ESPACE de Libertés

Éditeur responsable :

Jean De Brueker

Directeur de la publication :

Jean-Pol Hecq

Rédactrice en chef :

Sandra Evrard

Secrétaire de rédaction :

Amélie Dogot

Production :

Fabienne Sergoynne

Illustrations :

Teresa Sdralevich

Graphisme :

YEBOgraphics

Imprimeur :

Graphius Brussels

Fondateur :

Jean Schouters

Abonnement

10 numéros

Ne paraît pas en juillet - août

Belgique : 20 €, Étranger : 32 €
par virement au compte du CAL :

IBAN : BE16 2100 6247 9974

BIC : GEBABEBB

TVA : BE 0409 110 069

ISSN : 0775-2768

Centre d'Action Laïque

Campus de la Plaine ULB, CP 236

Boulevard de la Plaine

1050 Bruxelles

Tél : 02 627 68 68 - Fax : 02 627 68 01

E-mail : fabienne.sergoynne@laicite.net

www.laicite.be

Avec l'appui de l'Administration générale de la Recherche scientifique - Service général du pilotage du système éducatif - Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 en matière de protection de la vie privée, le Centre d'Action Laïque est maître du fichier d'adresses qu'il utilise. Vous pouvez obtenir auprès du CAL vos données personnelles et les faire rectifier.





Libres, ensemble

LES RENDEZ-VOUS DE LA LAÏCITÉ DÉCEMBRE 2017

À LA TÉLÉVISION

Droit à l'avortement en Europe : (10') rien n'est gagné !

Présentation : Vinciane Colson

Le 28 septembre dernier, un millier de personnes défilaient dans les rues de Bruxelles pour réclamer un droit à l'avortement dans toute l'Europe. Retour en images sur cette manifestation et plus particulièrement sur la situation très préoccupante de l'Irlande et de la Pologne.

Date	Heure	Chaine
12/12	En fin de soirée	La Une

Face aux métamorphoses du monde (28')

Présentation : Catherine Haxhe

L'histoire de l'homme est une succession de bouleversements, de mutations et de révolutions. Mais, en ce début de troisième millénaire, beaucoup d'observateurs et de savants diagnostiquent une vertigineuse accélération du monde. Sommes-nous les contemporains d'un basculement de civilisation ?

Date	Heure	Chaine
13/12	20H00	La Trois

Pas de mur à nos frontières (28')

Présentation : Catherine Haxhe

Avec la campagne « Pas de mur à nos frontières », le CAL met en débat l'indispensable évolution de nos politiques migratoires en allant à la rencontre des citoyens. La seule politique de mobilité respectueuse de nos valeurs et conforme à la réalité du monde tel qu'il est la liberté de circulation pour tous. Explications dans cette émission.

Date	Heure	Chaine
17/12	09H20	La Une
30/12	10H30	La Une

La musique, moteur d'émancipation (10')

Présentation : Vinciane Colson

Certains sont Syriens, d'autres Afghans, Tibétains, Irakiens ou Pakistanais. Tous sont musiciens et ont trouvé refuge en Belgique il y a quelques années. Encadrés par l'ASBL Muziekpublique, ils ont décidé de créer des ponts sonores entre les différentes cultures au sein du groupe Refugees for Refugees.

Date	Heure	Chaine
26/12	En fin de soirée	La Une

À LA RADIO

Sur la Première RTBF vers 20H (28')

CPC en secondaire : peut mieux faire !

Samedi 16 décembre

Mieux comprendre les visions européennes et asiatiques du sécularisme

Samedi 21 décembre

2017 : le CAL tire le bilan

Samedi 30 décembre



LE PASS FETES DU THEATRE DE POCHE
C'EST : 3 SPECTACLES + 1 CINE + 1 MUSEE+ 1 MÉDOR

35F